

UNIVERSIDADE DO PORTO

FACULDADE DE LETRAS

**POLITIQUE LINGUISTIQUE DU FRANÇAIS
RELEVÉ DES SITES DE PROMOTION
ENJEUX TRADUCTIFS**

Cristina Pinto de Barros

Mémoire dirigé par le Prof. José Domingues de Almeida

MTSL

2011

PORTO

Table des Matières

Siglaire	3
Remerciements	4
Avant-propos	5
1. Politiques linguistiques de l'Etat français	10
1.1 Politiques linguistiques : problématique et définition.....	16
1.2 Politique de la langue : le cas portugais.....	20
1.3 La politique du français : trois perspectives.....	30
1.3.1 Rapports à la francophonie.....	31
1.3.2 Le français et l'intercommunication mondiale.....	38
1.3.3. Le français et les langues régionales ou minoritaires	43
2. Sites de défense et promotion du français	47
3. La place de la culture française.....	52
4. La qualité en traduction.....	58
5. Enjeux traductifs	64
5.1 L'appui prêté à la traduction.....	64
5.1.1 La bannière de l'orthographe	64
5.1.2 La bannière de la terminologie	66
5.2 Autres ressources en ligne pour la traduction.....	68
Conclusion.....	71
Bibliographie	78
Sitiographie.....	80

Siglaire

AIT - Associação de Informação Terminológica

CECR - Cadre Européen Commun de Référence

DGLFLF - Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France

DILF - Diplôme Initial de Langue Française

FAO – Food and Agriculture Organisation

FMI – Fond Monétaire International

IATE – InterActive Terminology for Europe

IBG - Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística

IC – Instituto Camões

ILTEC - Instituto de Linguística Teórica e Computacional

OIF – Organisation Internationale de la Francophonie

OIT – Organisation Internationale du Travail

OMC – Organisation Mondiale du Commerce

ONU – Organisation des Nations Unies

PALOP – Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa

SIL-WBT - Summer Institut of Linguistics - Wydcliffe Summer Translators

UE – Union Européenne

UIT – Union Internationale des Télécommunications

UNESCO – United Nations Education Science and Culture Organisation

Remerciements

Je tiens à remercier le Prof. José Domingues Almeida pour toute sa patience dans la lecture de ce mémoire et sa totale disponibilité à prêter presque tous les livres où j'ai puisé les idées présentes et développées ici.

Je remercie aussi Mme. Elena Zalgir Galvão pour sa gentille et prompte disponibilité pour faire la révision de la version anglaise du résumé de ce mémoire.

J'aimerais, en outre, remercier tous ceux qui ont été mes professeurs pendant le mastère. Mes parents méritent aussi un mot de reconnaissance pour tout leur soutien moral et économique sans lesquels je ne serais pas parvenue.

Avant-propos

Le langage, cette entité abstraite qui nous accompagne de tout temps a pris d'abord plusieurs formes d'expression, non verbales comme moyen d'extériorisation des humains pour communiquer entre eux, et se trouve intimement lié à ce que l'instinct de survie leur dicte en matière de besoins. Jusqu'où cette époque n'est-elle pas la seule où Babel a été possible, c'est ce que nous nous demandons parfois. Puis, au fur et à mesure que la vie a évolué, le langage s'est perfectionné, devenant de plus en plus complexe jusqu'à engendrer les langues chez l'Homme, celles-ci constituant à fois l'un des produits et l'une des bases de la façon d'être de tout homme et de toute société. Chaque langue est un instrument, mais elle est aussi «(...) le reflet de l'identité profonde d'une communauté. (Hagège, 2006: 7)

On oublie souvent l'importance de la langue, cette faculté dont on se sert à des fins diverses, pour transmettre des messages de grande importance ou triviaux. Son usage est si quotidien qu'on la considère chose acquise. Nous n'en prenons même pas conscience comme objet de notre formation personnelle et collective. La plupart d'entre nous ne se rendent même pas compte de ce fait.

En tout cas, il ne faut pas sous-estimer l'intérêt que certains philosophes ont porté et continuent de porter depuis des millénaires à cette faculté. Ainsi, et à l'instar d'autres thèmes qui ont toujours intrigué l'humanité, ce dont on ne manque absolument pas, c'est de théories à propos du langage, de son origine, de son développement, enfin d'une infinité de sous-thèmes qu'il est possible de dégager à son égard.

La matière corporelle et spirituelle a pendant longtemps fait l'objet de grands débats entre penseurs et théoriciens. Par conséquent, étant donné le mystère que les aptitudes langagières humaines suscitaient, le langage a toujours, lui aussi, avec plus ou moins d'acuité, fait partie intégrante de ces débats.

Ainsi, si d'une part, certains croyaient qu'elle (la langue) était un signe de la présence de Dieu en l'homme, qu'elle avait été mise dans son esprit par le Créateur, d'autres préféraient nier « the ghost in the machine » (l'esprit dans la machine), et jugeaient l'homme un être passible d'être décrit comme une *tabula rasa*. Ils en ont fait

une tentative d'approche plus scientifique, où l'on envisage le cerveau comme un organe physique très complexe, à la fois génétiquement et culturellement influencé, pouvant même être soumis à des expériences scientifiques. Cette approche compte depuis le XIX^{ème} siècle avec les apports de la psychologie et, plus tard, ceux de la neurologie et d'autres sciences (Cf. Maia, 1994).

L'intérêt qu'elle a suscité dans d'autres domaines scientifiques n'est pas moindre. Dans l'histoire universelle, elle peut apparaître comme un signe de pouvoir. Il suffit de rappeler qu'à chaque fois qu'une invasion se produit, les envahisseurs imposent leur langue aux territoires envahis. Ou, si l'on envisage le sujet sous un autre angle, rappelons que les gouvernants et les intellectuels se sont engagés et s'engagent encore dans tant d'efforts pour parvenir à établir des règles, des corpus, des balises de fonctionnement, en vue de former des langues indépendantes et aux pleines ressources.

Par ailleurs, si l'effet symbolique d'alliance dont peut se revêtir l'utilisation d'une langue, - *Les Serments de Strasbourg* (842) sont un exemple très éloquent de cette facette politique que la langue peut assumer -, on peut aussi lui conférer un rôle de rassemblement d'un peuple lorsqu'il faut résister à un envahisseur comme c'était le cas des peuples indigènes d'Amérique du Sud vis-à-vis des Espagnols, ou encore de démonstration de la mise à distance de deux cultures, comme l'a fait le Portugal au XVII^{ème} siècle après la restauration de son indépendance, lorsqu'il a opté pour le français comme langue de communication internationale au détriment de l'espagnol. Toutefois, une des facettes les plus intéressantes dont se revêt la langue est celle qui symbolise l'appartenance collective. Tout d'abord l'appartenance à une nation, ce que l'on parle, puis comment et pourquoi on parle comme ceci ou comme cela.

Les questions autour des langues sont directement liées à des thèmes comme nos origines, notre histoire, nos traditions, notre positionnement géographique. Mais aussi ce qui nous plaît, ce qui nous dérange, ce que nous croyons beau, laid ; à nos goûts, nos croyances, ce dont nous avons peur, ce qui nous angoisse, nos ambitions, nos limites ou nos joies ; enfin tout ce que nous définit comme peuple différent des autres peuples. Il en découle que la langue est un trait distinctif individuel et national.

Jamais comme aujourd'hui, dans l'histoire de l'homme a-t-on autant parlé de droit au libre épanouissement de tous les peuples et de toutes les identités. Pourtant, il arrive souvent qu'au moment d'énoncer et de mettre en pratique les principes de liberté et d'indépendance visés, on tombe dans les mêmes pièges qu'on combat et perd la notion des limites en voulant imposer aux autres ce qu'on nous a imposé.

Cependant, on ne peut pas non plus feindre de vivre dans un monde isolé, d'autant plus que la mondialisation est là, bien réelle. Il faut faire des efforts pour arriver à un équilibre entre l'évolution naturelle et ce qui peut provoquer des dégâts irréversibles dans une langue au point de la faire périr, en entraînant avec soi une identité qui a le droit d'exister et de s'épanouir à sa guise.

A ce propos, venons-en au thème de recherche de ce mémoire. Ainsi, le sujet que nous allons traiter ici plus en détail vise les politiques menées par l'État français à l'égard de la défense de la langue française. C'est un grand défi. D'une part, parce que notre connaissance du sujet est au départ très limitée. Le temps pour se mettre raisonnablement au courant est très court et nous pouvons facilement tomber dans le piège de la superficialité.

De toute façon, et faisant une sorte de prévision, nous allons d'abord parler des nombreuses mesures et initiatives prises par l'État français pour que l'usage correct du français soit une réalité dans toutes les couches de la vie nationale. Nous soulignerons aussi les activités de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France DGLFLF.

Ainsi, nous mettrons aussi au point les efforts d'établissement d'une politique de terminologie et néologie auxquelles les autorités françaises semblent attacher de plus en plus d'importance.

Ensuite, nous parlerons de ce qui peut être défini comme « politique de la langue », à quelle sorte de difficultés elle se heurte et de ce que la France entreprend en vue d'une politique linguistique consensuelle.

Ensuite, nous jetterons un rapide coup d'œil sur la situation linguistique portugaise, notamment pour faire un petit aperçu de son histoire et une appréciation sur l'état actuel de la langue portugaise et des politiques menées à cet égard ces dernières années, ainsi que leurs retombées possibles.

Le volet suivant essaiera de faire le point sur trois angles à partir desquels il est possible d'analyser la situation actuelle de la langue française. D'abord les relations avec le monde francophone, ensuite l'avancée du *globish* dans le domaine du français ou l'influence de la mondialisation sur le français. Finalement, ce sera le tour du thème des langues régionales ou minoritaires.

Nous finirons notre réflexion par l'énumération, la plus exhaustive possible, des ressources où la langue française puise pour son rayonnement dans le monde. En dépit des voix qui la déclare en crise fatale, parce qu'on ne la regarde plus comme le phare

culturel qu'elle était, elle continue à faire preuve d'efficace communicationnelle. En effet, soit par la production de programmes télévisés de grande qualité, de l'information professionnelle et pertinente de ses chaînes de télévision, soit par l'excellence dans tous les genres d'expression médiatique, de son cinéma et de son théâtre qui présentent encore des productions dont la qualité est indéniable, soit encore par la qualité de ses publications informatives, littéraires et de bande dessinée, comment peut-on douter des capacités de la langue française à assurer sa place dans le contexte mondial actuel?

Les deux dernières parties de ce mémoire seront consacrées, à un relevé de sites de défense et promotion de la langue française. L'intérêt principal de ces sites est qu'ils sont non seulement pleins de suggestions pédagogiques ciblées, comme d'outils didactiques, ainsi que des noms d'associations dont les programmes visent le soutien des professeurs de français, natifs ou non. Nous les avons nous-mêmes consulté. Certains ne fonctionnent pas bien ou sont désactivés. Pour d'autres la dernière révision est déjà très ancienne, ce qui peut être l'indice d'un abandon.

En tout cas, les pays francophones maintiennent en ligne un réseau informatique qui contribue à la cohésion de leurs relations linguistiques, tout en respectant et en mettant en évidence les particularités culturelles de chacun des membres de la communauté francophone. Puisque la traduction devient de plus en plus une partie intégrante dans tous les aspects de la communication mondiale, parfois sans qu'on ne s'en rende pas compte, nous avons aussi jugé pertinent d'inclure un tout petit chapitre où l'on fera un très bref compte rendu des transformations que la notion de qualité en traduction a subi depuis les premiers théoriciens qui s'y sont intéressés. Ce chapitre servira aussi comme introduction à une des idées que nous voulons débattre dans ce mémoire liée au rôle que la traduction, selon les nouveaux défis de qualité, que l'actualité lui pose, peut avoir dans la défense, la promotion et le rayonnement d'une langue, plus spécifiquement en Europe. En France ce besoin a été ressenti déjà depuis tôt « La nécessité de créer de manière harmonieuse et de diffuser efficacement des termes nouveaux en français particulièrement dans les secteurs scientifiques et techniques, où les besoins sont importants, était apparue lors du décret de 1978» (Cf. Blampain, 1997: 470). A partir de 1985, les pays francophones ont fait des efforts pour arriver à connaître les besoins et les ressources afin de fournir les outils convenables (Cf. *ibidem*: 470).

Dans le dernier volet de ce mémoire, nous continuerons le relevé de sites internet, mais limité par le critère de leur intérêt pour la traduction spécialisée, ainsi que

par les spécificités de chaque type de traduction. Nous en profiterons aussi pour tester quelques sites consacrés à la terminologie, définitions et correspondants de traduction pour avérer de leur qualité et efficacité. Nous verrons dans quelle mesure la terminologie est une pratique active dans les pays francophones.

Bien que certains affirment que la mondialisation a commencé lorsque le premier navire portugais a pris le large à la découverte du nouveau monde, c'était de nos jours que l'on s'en est rendu compte de façon de plus en plus évidente. En même temps, jamais elle n'a été aussi tentante que dangereuse. Tentante parce qu'elle peut se révéler profitable, dangereuse parce qu'une fois hors de contrôle elle devient implacable et est capable d'anéantir presque tout ce qui n'est pas favorable à son avancée, l'obsession du profit étant capable de supplanter n'importe quelle valeur humaine et civilisationnelle.

Dans quelle mesure peut-on dire, tel que l'on le fait à propos du traitement des animaux ou des monuments, que la façon dont une nation traite, protège et soigne sa langue, dans le sens d'un bon enseignement, d'une politique d'habitudes de lecture instructive et d'une évolution contrôlée, est l'indice de son état civilisationnel.

1. Politiques linguistiques de l'Etat français

La Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF) est une institution qui résulte d'une volonté de rayonnement et protection du français dans le monde, lancée par Georges Pompidou en 1966 et réformée à plusieurs reprises, dont la première réforme a eu lieu après vingt ans et les autres avec une régularité de quatre ans d'intervalle. Dans le texte de la page d'accueil du site internet de cette institution on trouve ses objectifs majeurs :

Depuis l'Édit de Villers-Cotterêts (1539), la langue française est un élément constitutif de l'identité nationale. Aujourd'hui, l'usage du français, langue de la République, est garanti sur notre territoire, en vertu de la Constitution (article 2), dans une perspective d'ouverture aux autres langues. Les pouvoirs publics disposent d'un service chargé d'animer, au plan interministériel, la politique linguistique de l'État : la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF). Rattachée au ministère de la culture et de la communication, elle joue un rôle de réflexion, d'impulsion et de coordination, assure le suivi des dispositifs législatifs et réglementaires (loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française) et s'appuie sur un réseau d'organismes partenaires (Conseil supérieur de la langue française, Commission générale de terminologie et de néologie)¹.

On y évoque aussi les cinq priorités des politiques de la langue, envisagées comme une mission menée par cette Délégation. Il s'agit de :

- à travers la surveillance et la concertation entre les ministères de l'Etat, assurer l'application de la législation, en particulier celle du 4 août 1994, qui impose l'emploi du français dans les informations, des domaines concernant notamment la santé, la sécurité des consommateurs et des salariés, et qui garanti aux français le droit de se communiquer dans la langue française. Lors de grands événements internationaux, la DGLFLF entreprendre des démarches pour que des dispositifs d'interprétation de langue française soient mis en place (Garantir aux citoyens un droit au français)² ;
- faire de la langue française, et de son bon usage, un moyen non seulement d'intégration sociale et professionnelle, mais aussi de développement personnel permettant l'accès au savoir et à la culture. (La DGLFLF soutient les actions visant à développer la maîtrise partagée du français et à lutter contre l'exclusion linguistique. C'est à ce titre, par exemple qu'elle participe à l'élaboration du Diplôme initial de langue française (DILF) destiné à favoriser l'intégration des migrants sur notre territoire)³ ;
- agir sur la langue de sorte à accompagner son enrichissement naturel, quotidien, ainsi que l'évolution et la modernisation dans des domaines plus spécifiques comme ceux techniques (La

¹ http://www.dgflf.culture.gouv.fr/dgflf_presentation.htm [consulté le 21/02/11]

² cf. *idem*.

³ cf. *idem*.

DGLFLF est au cœur du dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française : elle soutient et coordonne l'action des différents acteurs qui concourent à l'élaboration des néologismes (...) et s'emploie à mettre ces ressources à la disposition du public)⁴ ;

- la DGLFLF est aussi chargée de la promotion du plurilinguisme, c'est-à-dire, de faire de sorte que les contacts et les échanges entre les langues, en particulier celles d'Europe, augmente, notamment par l'apprentissage continu des langues, mise en place et diffusion de méthodes d'apprentissage d'une technique d'échange pour les langues de mêmes familles, modernisation des politiques de traduction, où les technologies plus récentes joueront un rôle important ;
- reconnaître aux langues régionales et minoritaires leur importance comme façonneuses de l'identité culturelle française et patrimoine à préserver. (Elles sont partie prenante d'une politique en faveur de la diversité culturelle et linguistique)⁵. La DGLFLF soutient la divulgation de toutes les productions d'expression culturelle et artistique faites dans ces langues (Elle soutient la mise en valeur de ces langues par le théâtre, la chanson, le livre, et toutes disciplines où la langue est instrument de création. Elle contribue à élargir leur espace d'expression en favorisant leur emploi dans les champs de la modernité culturelle et technique, comme l'audiovisuel et le multimédia)⁶.

Ce n'est pas seulement dans les limites physiques de l'Hexagone que cet organisme mène ses initiatives. De plus, à travers ce même site, il est possible d'être informé sur les objectifs et réalisations qu'il a déjà accomplis ainsi que sur ceux qu'il entend accomplir, comptant pour ce faire sur les résultats de programmes comme le *Fonds Pascal* ou le *programme de soutien à l'édition de publications scientifiques*. Ces deux programmes ont été créés non pas seulement pour la mise en place de mesures pratiques pour la défense et la divulgation de la langue française dans le monde, mais surtout pour faire en sorte que la langue française demeure, d'une part, une langue à vocation pour les textes les plus exigeants, comme les sciences, les technologies et les belles lettres et, d'autre part, comme langue de communication internationale.

D'ailleurs, il vaut la peine de passer en revue les objectifs de ces deux programmes, tels qu'ils sont rendus sur leur site internet respectif.

Faire en sorte que le français demeure une langue de communication scientifique en permettant aux chercheurs qui le souhaitent de communiquer dans cette langue le résultat de leurs travaux. Il s'agit de réaffirmer pour les scientifiques francophones et pour tous ceux qui ont fait l'effort d'apprendre notre langue le droit de s'exprimer en français. Avec le Fonds Pascal, il s'agit également de mettre en place les conditions d'exercice de ce droit qui sera rappelé dès la première annonce de la manifestation. Ainsi ce fonds pourra contribuer à promouvoir la diversité culturelle et linguistique en encourageant le recours systématique à l'interprétation⁷.

Le programme de la délégation générale à la langue française et aux langues de France a pour but de renforcer la présence du français dans les

⁴ cf. *idem*.

⁵ cf. *idem*.

⁶ cf. *idem*.

⁷ cf. <http://www.dgflf.culture.gouv.fr/aide-traduction.htm> [consulté le 21/02/11]

publications scientifiques périodiques de référence, faisant l'objet d'une diffusion internationale⁸.

D'après les critères de ces deux programmes, pour pouvoir bénéficier de leur soutien, il faut faire bon usage de la langue française. Comme nous le disions plus haut, leur but premier est de soutenir et aider toutes les réalisations scientifiques et culturelles dès qu'elles prouvent avoir de la qualité et assurent une place au français.

Tous les domaines de la science sont éligibles : sciences exactes, sciences humaines et sociales ainsi que leurs applications techniques.

Les principales conditions prises en compte pour bénéficier d'une aide sont les suivantes :

- Les manifestations scientifiques internationales susceptibles de bénéficier de ce fonds doivent se dérouler en France métropolitaine et d'outre-mer.
- Condition expresse que l'annonce de la possibilité de présenter des exposés en français et de donner lieu à des discussions en séances en français figure sur la première circulaire d'annonce de la manifestation diffusée par les organisateurs (et sur les documents d'inscription) et mention visible de la participation du Fonds Pascal dès la notification du soutien
- Priorité à l'interprétation à partir du français vers les autres langues
- Présence d'au moins 10 intervenants et 200 participants
- Interprétation assurée pour la totalité de la manifestation (séances plénières et ateliers)
- Interprétation de niveau professionnel
- Le cas échéant, dossiers favorisant la diversité linguistique (plus de deux langues interprétées)
- Dossiers bénéficiant d'une aide apportée par les acteurs de la société civile pour l'interprétation (mécénat)
- Engagement de remise, à l'issue de la manifestation, d'un bilan faisant état de l'emploi de la langue française (et des autres langues) et d'un bilan financier.⁹

La DGLFLF accorde une aide à la création et au développement de publications en français ou plurilingues qui misent sur la divulgation de résultats de recherches originales ou de synthèses de travaux notamment dans les domaines des sciences de la vie, de la terre et de l'univers, la physique, la chimie, les mathématiques, le droit, l'économie, la médecine, l'informatique et les sciences de l'ingénierie. Cette aide est destinée aussi aux projets de diffusion en ligne de travaux élaborés dans les domaines cités ci-dessus.

Les thématiques abordées par les travaux devront faire l'objet d'un intérêt à l'échelle mondiale ou du moins à l'échelle du monde francophone. Les revues publiées en plusieurs langues, pour qu'elles puissent recevoir le soutien de la DGLFLF, doivent avoir au moins 50% d'articles français ou en langue française. Les publications qui se

⁸ cf. <http://www.dglf.culture.gouv.fr/aide-publications.htm> [consulté le 21/02/11]

⁹ cf. <http://www.dglf.culture.gouv.fr/aide-traduction.htm> [Consulté le 21/02/11]

lancent dans la diffusion en pays récemment admis dans l'Union Européenne feront l'objet d'un effort supplémentaire¹⁰.

Il ressort de ces directives que la France investit, et a depuis longtemps investi, dans la traduction et dans la qualité de ses traducteurs car, sans ces deux prérogatives, il serait impossible d'atteindre les objectifs de ces deux programmes.

Par ailleurs, et en relation direct avec la traduction, la DGLFLF compte aussi sur la Commission Générale de Terminologie et de Néologie qui travaille en rapport direct avec le gouvernement et dont une des tâches est l'enrichissement de la langue française.

Toutefois, cet enrichissement implique le consensus. Cette Commission a le souci de produire non seulement des travaux de terminologie et de néologie de qualité, mais aussi que ces travaux servent la totalité des locuteurs de langue française dans le monde, une fois que tous les résultats sont atteints avec un nombre élargi de partenaires concernés et issus de tous les pays francophones. En effet : « Les principes de travail définis par la Commission Générale en 1997 (priorité donnée à la néologie, critères de choix des termes, soin apporté à la rédaction des définitions, etc.) ont permis au dispositif d'aboutir à des travaux terminologiques de qualité, appelés à valoir comme terminologie de référence pour un grand nombre d'utilisateurs »¹¹.if

Dans ce sens, contribuent des facteurs d'ordre pragmatique, comme la qualité et la régularité des procédures de coopération qui, pour la réalisation de ce travail, n'abdiquent pas des commissions spécialisées : Commission Générale, Académie Française, partenaires scientifiques et techniques, organismes et experts des autres pays francophones.

En lisant le bilan présenté pour l'année 2009, entre autres objectifs très pertinents, il y en a un qui est particulièrement frappant. C'est le souci, présent dans le paragraphe consacré aux définitions, que celles-ci soient claires et de compréhension facile même pour les non-spécialistes : « Le but des définitions, dans les listes élaborées par le dispositif d'enrichissement de la langue française, est tout d'abord celui de rendre compte de réalités techniques souvent complexes dans une formulation qui soit claire et compréhensible pour le non-spécialiste »¹².

On pourrait s'attarder sur ce document et donner plus d'exemples qui démontrent l'intérêt, d'ailleurs légitime, de la part de la France à défendre de façon

¹⁰ cf. <http://www.dglf.culture.gouv.fr/aide-publications.htm> [Consulté le 21/02/11]

¹¹ cf. http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogeter/Rapport_Cogeter_2004.pdf [Consulté le 06/04/2011]

¹² cf. http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogeter/Rapport_Cogeter_2009.pdf [Consulté le 06/04/2011]

dynamique et pratique l'un de ses plus importants symboles nationaux. Une politique de ce genre entraîne aussi une actualisation et modernisation constantes de la langue française. Une des raisons qui explique le repli de l'usage du français comme langue de communication internationale évoquées par Louis-Jean Calvet est le manque de mots en français pour faire référence à de nouvelles réalités issues des industries et technologies naissantes au début du XX^{ème} siècle : « Ces différents textes nous montrent en fait deux choses différentes : l'influence de l'anglais d'une part manifeste dans les anglicismes relevés par nos auteurs, et d'autre part la prépondérance de l'anglais dans la vie commerciale (les enseignes, le marché...). Et sur le terrain les facteurs qui ont jusque-là favorisé la promotion du français sont inefficaces » (Calvet, 2010: 254).

De fait, comme on le voit dans l'extrait ci-dessous, intitulé « L'urgence » dans le document original, cet effort d'actualisation et de modernisation peut constituer une vraie course contre la montre car, à tout moment, il faut trouver un mot français et le faire circuler dans la société avant que la presse ou les médias ne diffusent l'emprunt étranger.

Cependant, lorsque l'urgence le justifie, la Commission générale a recours à une procédure d'adoption plus rapide (...) Rendue systématique depuis 2005, cette procédure a pour but de répondre à un besoin croissant de termes français dans les domaines de pointe touchant le grand public. (...) Cette procédure, par nature exceptionnelle, ne concerne qu'un nombre très limité de termes, le rôle des experts des commissions étant précisément de mener une veille terminologique efficace et d'anticiper les besoins.¹³

Bien entendu, toutes ces mesures et services n'auraient aucun intérêt, ni efficace si le public n'avait pas accès aux développements linguistiques qu'elles entraînent. Pour ce faire, la DGLFLF a installé des moyens en ligne, à la portée de tous, comme *France Terme*¹⁴, où l'on peut se mettre au courant des mots nouveaux rentrant tous les jours dans la langue, et des politiques concernant celle-ci, dont nous nous occuperons à présent.

Ajoutons encore quelques mots sur une initiative, parmi les nombreuses initiatives visant la mise en évidence du français dans le monde : *La Semaine de la Langue Française*. Elle a lieu tous les printemps et culmine avec la Journée Internationale de la Francophonie le 20 mars, réalisée par le ministère de la Culture et de la Communication (DGLFLF), en partenariat avec le Ministère de la Culture nationale, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et d'autres institutions et

¹³ cf. http://www.dglf.culture.gouv.fr/cogether/Rapport_Cogether_2009.pdf [Consulté le 06/02/11].

¹⁴ cf. <http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/> [Consulté le 06/02/11].

organismes privés. Cette initiative a pour but de rassembler autour de la commémoration de la langue française tous ceux qui parlent français comme langue maternelle ou comme langue d'adhésion dans une fête internationale d'hommage au français¹⁵.

Le texte de présentation de cette *Semaine* en résume l'esprit en référant que, quel que soit l'accent, le français appartient à tous ceux qui le parlent, le comprennent et l'enrichissent. La langue française est le véhicule de sensibilités, valeurs et projets différents partout dans le monde, servant de lien, moyen d'échange et enrichissement entre tous les francophones.¹⁶

Mais le français est aussi protégé par la Constitution et, dès lors, par le système légal français en ce qui concerne les domaines de la consommation : toutes factures, garanties, informations ou publicités relatives aux marchandises circulant en France doivent être écrites en français ; le domaine du travail : tout document relatif à l'emploi d'un salarié dans une entreprise doit absolument être écrit en français ; le domaine de l'enseignement : les cours et les examens sont dispensés en langue française ; le domaine des sciences, tout participant à un colloque scientifique ayant lieu en France a le droit de s'exprimer en français et à ce que l'on lui fournisse un programme en français. Au cas où ces dispositions ne seraient pas respectées, l'infacteur encourt une amende. Il faut encore noter que tous les agents au service de l'État français sont obligés de parler français en France et hors frontières et d'utiliser les terminologies approuvées par la Commission Générale de la Terminologie et rendues publiques au *Journal Officiel*¹⁷.

Toutefois, dans ce même code juridique, dans le volet consacré au programme d'enseignement public, on n'en accorde pas moins d'importance tout d'abord aux autres langues qui, bien que minoritaires, sont quand même présentes sur la carte du territoire de la République Française, et ensuite à l'apprentissage des langues étrangères.

Pour ce qui est des langues minoritaires, la France a signé la charte européenne des langues minoritaires et, depuis lors, il est possible d'employer ces langues pour traiter des affaires de justice, d'administration et de services publics. L'enseignement devient dans certaine mesure bilingue dans les écoles des régions où l'on utilise ces

¹⁵ cf. <http://www.dglff.culture.gouv.fr/> [Consulté le 06/02/11]

¹⁶ cf. <http://www.dismoidixmots.culture.fr/?p=1200#post-1200> [Consulté le 06/02/11]

¹⁷ cf. *Les politiques de langues en Europe*, <http://www.dglff.culture.gouv.fr/>, 30-32 [Consulté le 08/02/11]

langues sur une base de parité d'horaire français/langue régionale¹⁸. Pourtant, et puisque ce thème des langues régionales et minoritaires n'est pas sans polémique, ce mémoire aura un sous-volet où nous nous pencherons sur cette problématique de façon plus détaillée.

A nouveau, et suivant une politique de protection et valorisation de la langue française et du multilinguisme au niveau international, au moyen de l'augmentation de la demande de cette langue, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, avec le soutien de la Fondation Alliance Française, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris et du Forum Francophone des Affaires a lancé une initiative intitulée *Oui, je parle français dans mon entreprise*, qui vise à la divulgation de la langue française comme langue des affaires ouverte aux entreprises françaises et étrangères.¹⁹

En pratique, cette initiative parraine des cours de français dans un réseau de centres de formation et instituts labellisés en France, qui visent l'obtention de certificats et diplômes de langue française hors de France. Il faut encore ajouter que les programmes de cette initiative suivent le Cadre Européen Commun de Référence (CECR) tel qu'il fut décidé par le Conseil de l'Europe en 2002, et qui définit l'apprentissage d'une langue selon six étapes de compétence.

En conclusion, on ne peut pas ne pas mentionner que sur le site de cette initiative, et en coopération avec la chaîne de télévision TV5 Monde, il y a encore un volet destiné à la proposition de méthodes et ressources didactiques en ligne pour l'apprentissage du français destinées à tous publics.²⁰

1.1 Politiques linguistiques : problématique et définition

C'est en 1959, dans le contexte de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et de l'indépendance de certains pays asiatiques et africains qu'Einar Haugen a défini la planification linguistique comme activité visant l'élaboration et l'établissement d'une norme orthographique, de descriptions grammaticales et de dictionnaires d'une langue (*apud* Pinto, 2010: 11), dont l'objectif serait l'orientation de tous ceux qui parlent et écrivent cette langue.

Pour sa part, lorsque, la même année, Charles A. Ferguson analyse l'influence des facteurs linguistiques sur le développement des sociétés, il se réfère à

¹⁸ *idem*.

¹⁹ cf. <http://www.ouijeparlefrancais.com/1-objectif.html> [Consulté le 08/02/11]

²⁰ cf. <http://www.ouijeparlefrancais.com/premiere-classe-avec-tv5monde.html> [Consulté le 06/04/11]

l'aspect de la diglossie, phénomène sociolinguistique qui rend compte de l'état d'une langue où, outre ses variétés utilisées dans la communication orale, il en implique une autre plus soignée, destinée à des usages plus formels et d'écriture (*apud ibidem*).

Suite à ces deux apports, la sociolinguistique récemment instituée entreprend ses recherches. D'une part, sur les normes d'usage des langues, c'est-à-dire leur forme, de l'autre sur le plurilinguisme, ce qui entraîne des questions sur les rôles et fonctions de ces variétés dans ces sociétés (*apud idem*: 12).

C'est à partir du concept de fonction sociale d'une langue qu'on dégage, comme l'a fait William Stewart en 1968, des typologies telles que langue officielle, régionale, communautaire, internationale, de la capitale, de groupe, véhicule d'enseignement, objet d'enseignement, littéraire et religieux (*apud ibidem*).

Dans le contexte de la politique linguistique, cette distinction s'est avérée pertinente parce qu'on a compris qu'il fallait attribuer de l'importance, d'une part, à l'établissement d'un corpus bien réglé, d'autre part, à la mise en place de moyens pour que ce corpus soit d'abord mis en pratique dans le territoire national, et ensuite qu'il puisse acquérir un statut de prestige hors frontières.

Pour aboutir à la mise en place d'une politique de la langue, que l'on veut capable de remplir la plupart des typologies fonctionnelles dans une communauté, il faut d'abord faire attention à ce que ce soit une politique faisant l'objet d'un consensus dans cette communauté. Tout d'abord, il faut que la politique linguistique se fasse tout en respectant les situations de plurilinguisme comme celle des langues régionales, où le programme d'enseignement de la langue officielle peut se heurter au souhait d'une population de maintenir vivante sa variété régionale. Ceci peut soulever des soupçons quant aux objectifs réels du gouvernement central.

Il y a d'ailleurs des exemples montrant que les gouvernements ont tendance à entreprendre des politiques, celles que Calvet appelle les politiques *in vitro* dans plusieurs de ses essais, visant à l'uniformisation et à la réduction du plurilinguisme. Il cite Peter Nelde, pour la persistance de la langue allemande en Belgique nonobstant la prédiction de sa disparition faite pour la première fois au XIX^{ème} siècle et réitérée à plusieurs reprises : « Les jeunes adoptent une langue dominante à l'école, puis dans leur travail, mais lorsqu'ils reviennent, à la fin de leur vie, des zones industrielles au village, à la ferme, ils reprennent le vernaculaire (...). Le croisement entre le pourcentage de locuteurs d'une langue et les classes d'âge n'est pas toujours significatif » (Calvet, 1999: 227).

Cet exemple de la résilience de l'allemand vis-à-vis du français en Belgique prouve que les changements linguistiques, plus que le reflet de l'action des politiques *in vitro* des gouvernements sont, bien au contraire, le reflet de l'action *in vivo* des locuteurs : « En effet, c'est la fonction sociale de l'allemand et du français qui explique la répartition des locuteurs (les jeunes parlant français, les vieux l'allemand), mais cette fonction se maintenant, se transmettant, on retrouve la même répartition génération après génération. (...) » (*ibidem*)

La question de la terminologie pourrait, à elle seule, occuper un chapitre entier de cette étude. Toutefois, la décision d'insérer ici ce sujet, que nous considérons très pertinent, dans le chapitre où l'on traite de la question des politiques linguistiques et de leurs problématiques, tient exactement au fait que, dans l'actualité, tous les pays qui aspirent à voir leurs langues considérées comme modernes et jouissant de prestige, en somme souples et riches, doivent avoir le souci de posséder des lois de terminologie et de néologie qui soient contraignantes et relevant d'institutions prestigieuses et compétentes à cet effet.

Le domaine des sciences et des technologies est l'un, peut-être même le seul, où la globalisation n'a aucun ou presque pas d'inconvénients. C'est un domaine où toutes les disciplines qui en font partie partagent un langage commun ; celui des mathématiques.

La rupture épistémologique qui s'est produite dans le domaine des sciences au XVII^{ème} siècle se devait à l'introduction d'une nouvelle façon d'agir sur le réel et à la traduction des résultats obtenus au moyen de l'expérimentation, suite à leur vérification fréquente et systématique en termes mathématiques. Ainsi reportés, d'après cette invention et convention universelle déterminée par l'Homme et par son besoin d'ordre (les mathématiques) les résultats deviennent valables, parlent et donnent exactement les mêmes informations à quiconque saura les interpréter, peut importe si cet interprète est monolingue ou plurilingue.

De plus en plus, ce besoin d'ordre et d'exactitude a été ressenti aussi dans la production de textes technologiques et scientifiques par ceux qui s'en servent ou qui ont la responsabilité de les produire. Tout comme pour les expériences scientifiques, dont les résultats sont enregistrés et transmis dans les milieux scientifiques sous forme de formules mathématiques, dont les nombres, avec d'autres signes de ce système sémiotique, parviennent à composer des textes mono-référentiels, les termes et les

phrases des textes des domaines du savoir et de la technologie, produits dans le système sémiotique de la langue, devaient être mono-référentiels.

C'est pourquoi le point commun entre tous les académiciens qui se sont penchés sur le thème de la terminologie et de la néologie, le point où toutes leurs opinions convergent, est le besoin de monosémie scientifique dans chaque terme utilisé dans les textes produits pour ces deux registres. Tout comme le système mathématique, la terminologie devra être un soutien fiable pour tous ceux qui s'en servent pour communiquer, dans n'importe quel domaine scientifique ou technique, en particulier les sciences et les techniques.

À l'ère de la mondialisation, la reconnaissance pertinente de l'importance et des bénéfices dont se revêtent les langages spécialisés des sciences et des technologies, de pair avec la politique de terminologie et néologie bien conçue, peut être déterminant pour l'importance et le statut d'une langue dans le monde.

À ce propos L.-J. Calvet, suivant l'approche cybernétique menée par Norbert Wiener en 1948, établit une analogie entre l'autorégulation qui se produit avec les organismes vivants, lors d'un changement des conditions de l'habitat extérieur où, tel un homéostat, l'organisme tendra à réagir à travers un changement et s'adapter selon la demande de ces nouvelles conditions. De même, les langues, comme organismes vivants, changent en fonction des demandes de leurs habitats, des sociétés (Calvet, 1999: 100).

Les langues soi-disant officielles, adoptées comme langues enseignées et parlées par tous les citoyens du pays, acquièrent immédiatement le statut de langue véhiculaire dans leurs pays. Pourtant, et pour qu'elles puissent avoir un rôle de langue véhiculaire dans le monde, il faut qu'elles disposent d'instruments de pointe qui s'adaptent au fur et à mesure aux changements et évolutions mondiaux. Autrement elles n'auront qu'un rôle de langue grégaire au niveau mondial, comme les langues régionales au niveau national.

Il y a pourtant une différence entre la paire véhiculaire/grégaire au niveau mondial et la paire véhiculaire/grégaire au niveau national. La première peut engendrer une sujétion de la langue officielle à une autre langue officielle, véhiculaire, au niveau mondiale ; ce qui pourra déboucher sur un changement tel de la langue assujettie qu'elle devienne méconnaissable par exemple au niveau lexical ou de la syntaxe. La seconde peut devenir moins utilisée dans certaines situations.

Outre les politiques spécifiquement adressées à la terminologie et à la néologie, pour qu'une langue puisse aspirer à remplir des fonctions de langue véhiculaire dans le monde, il faut qu'elle soit connue et appréciée, voire attrayante. De sorte que les parents, au moment de choisir une seconde langue, ou la langue étrangère de leurs enfants optent pour cette langue (Cf. Encrevé et Braudeau, 2007: 43). Pour ce faire, il faudrait disposer d'une politique, non seulement de divulgation, mais aussi de séduction et de vente de rêves telle que l'a été par exemple l'industrie américaine du cinéma, les industries discographiques américaines (*ibidem*), et nous ajouterions même anglaise et brésilienne.

Dans les prochains volets de cette étude, nous essayerons de présenter un aperçu des politiques linguistiques menées. D'abord le cas du Portugal, et puis celui de la France selon différents points de vue et en tenant compte des différences en matière de position globale et poids historique entre ces deux pays.

1.2 Politique de la langue : le cas portugais

Pour commencer le volet de cette étude sur la politique de langue au Portugal, peut-être ne serait-il pas déplacé de nous attarder sur un point intéressant et qui a affaire aux services rendus par la langue portugaise au monde.

Une communauté linguistique, c'est-à-dire des gens qui partagent et qui s'expriment dans un même système de langue et d'écriture, qu'ils appellent langue maternelle, est le résultat d'un processus de systématisation qui a derrière lui des facteurs comme des attitudes, des préjugés, des stéréotypes, des jugements, des représentations, des idées, des croyances, des symboles et des mythes. Ces facteurs sont déterminants dans la façon dont la cognition des individus de cette communauté est modelée (Cf. Pinto, 2010: 17).

Certes, les événements historiques entraînant des changements sociaux et culturels, l'influence de la religion et le niveau éducatif ont leurs apports, et il n'est pas toujours juste de dire que ceux qui parlaient portugais aient toujours été très tolérants, comme c'était par exemple le cas de la proscription du *romano-caló* (langue des gitans portugais) au Portugal entre le XVI^{ème} et le XX^{ème} siècles, ou celle de l'arabe et de l'hébreu entre le XV^{ème} siècle et la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle. Pourtant, bien que discriminés comme groupes humains dans la société, Arabes et Juifs ont pu utiliser leurs langues dans les services administratifs jusqu'en 1400 (Cf. *idem*: 19).

Remarquons que, bien que pleine de contradictions, car il n'était pas question d'accorder le statut de langue à n'importe quel idiome, mais seulement à ceux possédant une grammaire et des traditions écrites et littéraires, et jouissant d'un nombre élevé de locuteurs, la façon dont les Portugais ont envisagé les langues des pays avec lesquels ils ont établi des relations, surtout en Asie, peut être décrite comme d'ouverture et de tolérance.

Cet esprit de curiosité et ouverture est rapporté par Feytor Pinto en ces termes :

A aceitação das línguas asiáticas, pelos portugueses, remontava aos primeiros contactos directos, em 1498. Nesse ano, o cronista da primeira expedição de Vasco da Gama registou, com a respectiva tradução, palavras do malaiala, uma língua que viria ser descrita em 1549, na primeira gramática europeia de uma língua indiana. Seguiram-se publicações sobre o tAMIL (1554) e em concanin (1556) numa altura em que a administração portuguesa tinha ao seu serviço na costa ocidental indiana, seis intérpretes nativos. Em 1572, duas décadas após a instalação dos portugueses em Macau, iniciou-se o ensino das línguas chinesa, japonesa e vietnamita e, em 1604-1608, foi publicada em português, a primeira gramática europeia do japonês, obra de referência, na Europa, até ao início do século XIX. (*idem*: 27)

Pourtant, ce n'est que récemment que quelques-unes de ces langues ont commencé à faire partie des programmes d'études au Portugal. Jusque-là seul l'Institut Supérieur de Sciences Sociales et Politiques en entreprenait des recherches. Parmi les territoires sous administration portugaise, ce n'est que les asiatiques qui verront leurs langues locales utilisées dans l'enseignement officiel : le hindi, le marathi, le gujarati et le chinois.

L'arabe que, jusqu'à la moitié du XV^{ème} siècle, les Portugais, comme le reste des Européens, croyaient être la seule langue parlée sur le continent africain, semble avoir joui de prestige. Comme preuve, il y a la publication de la première grammaire portugaise de l'arabe en 1774, et le fait qu'entre 1844 et 1860 il était possible, à Lisbonne, d'apprendre l'arabe dans l'enseignement secondaire public. À la fin du XX^{ème} siècle, l'arabe semblait être encore considéré comme la langue africaine la plus importante. D'ailleurs, l'arabe a été la langue maternelle de beaucoup de Portugais, jusqu'à la fin du XVI^{ème} siècle (*Cf.* Pinto, 2010: 28).

Après la restauration de l'indépendance en 1640, le Portugal se tourne vers la langue française et lui confère le statut de langue d'intercompréhension pour fuir l'influence de l'espagnol qui avait joui de ce statut pendant trop longtemps. Dans les décennies suivant la restauration, et jusqu'en 1712, les premières six grammaires portugaises de la langue française seront éditées. En dépit de ce détour vers la

francophonie et la culture française, depuis la seconde moitié du XVII^{ème}, ce n'est qu'après 1860 que la langue française commencera à faire partie du programme d'enseignement portugais comme discipline unitaire, car jusqu'à ce moment-là elle partageait une unité disciplinaire qui intégrait aussi le latin et l'anglais. En 1905, le français et le latin font obligatoirement partie du cycle d'études secondaire de tous les étudiants. La fin de cette hégémonie française viendra en 1973, quand il devra commencer à partager cette place avec l'anglais, qui le dépassera en nombre d'apprenants juste quelques années plus tard (*idem*: 25).

Ainsi, il y a lieu de mentionner encore l'usage de la langue portugaise au XV^{ème} siècle. Utilisée dans les exposés détaillés que les marins envoyaient régulièrement aux rois, lors des campagnes de découvertes du monde entreprises par les Portugais, cette langue a permis à ces mêmes marins, non seulement de rendre compte de, et de rapporter leurs observations à caractère empirique, ce qui sera plus tard à la base de la méthode scientifique, mais aussi d'élaborer des récits, quelquefois bien poétiques, sur les nouveaux mondes qu'ils étaient en train d'ouvrir aux humanistes européens. Ainsi, ce sera à travers la langue portugaise de pair avec l'action des humanistes portugais que de nombreuses superstitions et croyances mythiques devaient tomber au XVI^{ème} (*Cf.* Mattoso, 1994: 390-401).

Après ces quelques mots d'hommage à une langue qui, parfois, mériterait un peu plus de respect, non seulement de la part de certains de ses locuteurs, mais aussi de certains qui l'entendent parler, il faut encore rappeler l'action menée par les princes de la dynastie d'Avis à l'égard de la langue proprement dite, et qui pourrait être considérée comme une vraie politique linguistique, comme on peut le constater d'après l'ouvrage de Duarte Nunes Lião *Origem da Língua Portuguesa* (1606).

En effet, le travail remarquable des princes d'Avis a structuré la langue au niveau de ce qu'on connaît actuellement comme corpus, lui a défini des normes d'usage et, encore plus étonnant, car déjà à ce temps-là des nomenclatures ont été promues, a lancé les bases d'une politique terminologique. À partir du récit de Lião, on s'aperçoit du souci, toujours présent, de produire des règles basées sur une méthodologie et une logique conformes aux langues sources de la langue portugaise, le latin et évidemment, de façon indirecte, le grec.

Tout ce que vient d'être dit ne serait pas très important dans ce travail si l'intention n'était pas de prouver que le portugais est, a toujours été et continuera à être

une langue aux pleines ressources, agile et capable de côtoyer n'importe quelle autre langue.

Pourtant, de nos jours, cette vigueur de la langue portugaise ne semble pas être dûment mise à profit pour le déploiement d'une politique de terminologie et de néologie ainsi que de lexicologie ; ce qui en plus serait très important étant donné l'essor de la recherche scientifique qui se produit actuellement au Portugal.

A ce propos, pour ce que nous avons trouvé lors de nos recherches, il y a par exemple, le site de João Roque Dias www.jrdias.com/JRD-Links.html ²¹ l'un des traducteurs techniques portugais les plus réputés, qui met à disposition de tout le monde un très grand nombre de documents et 7277 autres liens et glossaires, tous sur un aussi grand nombre de sujets techniques, notamment la médecine, le droit et la politique, les sciences élémentaires, les sciences de la terre, la botanique et l'agriculture, l'énergie, l'ingénierie mécanique et beaucoup d'autres. Par ailleurs, le site fournit aussi des conseils et des tuyaux, tous de l'intérêt des professionnels de la traduction.

Il faut mentionner aussi le site de l'Instituto Camões (IC), où, en accédant à <http://cvc.instituto-camoes.pt/traduzir.html> ²², il est possible de consulter des bases de données terminologiques qui, même si elles ne sont pas très nombreuses ou peut-être très exhaustives, sont quand-même claires et bien élaborées, comme c'est le cas de **Lextec**. Outre l'indication du correspondant en anglais, cette base de données présente déjà une définition, des textes illustratifs pour chaque mot et un réseau conceptuel. Outre cette base de données, il y a aussi **WordNet.PT** à vocation plus linguistique, le **CT Consulte** qui est d'un lien de consultation terminologique que l'IC met à la disposition en partenariat avec l'Associação de Informação Terminológica (AIT), mais qui, malheureusement à cette date, n'est pas en fonctionnement. **TemaNet** est un autre site dont la vocation est la construction de réseaux lexico-conceptuels qui peuvent servir comme base d'applications spécifiques de la Linguistique Computationnelle et de l'Ingénierie du Langage. À cette date, elle inclut déjà douze domaines sémantiques. **Tradumática** est un lien où l'on peut se mettre au courant sur les technologies d'assistance à la traduction, traduction automatique, une revue de traduction de la Faculté de traduction et interprétation de l'Universitat Autònoma de Barcelona. Elle contient encore des liens d'informations sur des normes de qualité, des aspects légaux, institutions qui font des cours de traduction, des bibliothèques et centres

²¹ [Consulté le 04 juillet 2011]

²² [Consulté le 04 juillet 2011]

de documentation, un accès à des bases de données terminologiques, dictionnaires et grammaires.

Depuis l'an 2000, il existe une base terminologique en ligne mise en place par l'Associação de Informação Terminológica (AIT) présidée par le ILTEC, dont font partie le Instituto de Linguística Teórica e Computacional et la Fundação para a Ciência e Tecnologia, en partenariat avec la Fundação Universidade de Lisboa. C'est une vaste base de données avec de nombreuses contributions de terminologies brésiliennes et pas mal de terminologies d'origine portugaise, ce qui est bénéfique, à condition que les terminologies portugaises soient acceptées et appliquées au Brésil, et puissent être écrites selon les normes orthographiques portugaises au Portugal et brésiliennes au Brésil.

D'ailleurs, dans le cas particulier de la terminologie et de la néologie, il serait très important, voire souhaitable, pour tous les pays qui intègrent la CPLP, d'arriver à un consensus, à condition que les termes se forment selon le processus naturel de formation de mots en portugais.

À cette fin, il serait bon que les responsables des organismes, les scientifiques et les linguistes de tous ces pays se réunissent pour se mettre d'accord sur un programme terminologique uniforme ; ce qui ne serait peut-être pas très difficile une fois que, comme nous l'avons déjà dit au volet précédent, en terminologie, il n'y a pas lieu à la subjectivité qui est propre de la langue commune, car la fonction principale de la terminologie est d'engendrer un langage d'uniformisation mono-référentielle, mono-sémantique dans les domaines des sciences et des technologies.

En revanche, alors que les pas franchis en vue de la mise en marche d'une politique de terminologie et néologie sont lents et timides, suite à un accord signé entre le Brésil, le Portugal et certains autres pays de langue officielle portugaise, avance une réforme concernant l'usage de la langue générale, visant une prétendue uniformisation possible de la langue portugaise dans le monde : l'accord orthographique de la langue portugaise de 1990.

Selon certains linguistes, il est actuellement possible de dégager deux variétés d'une langue portugaise commune. L'une parlée en Europe, en Afrique, en Asie et en Océanie ; l'autre parlée en Amérique du Sud (au Brésil). Basés sur cette supposition, ils veulent que toutes ces variétés convergent, et affirment notamment que cette réforme orthographique viendrait « protéger » l'unité de cette « langue commune » (Emiliano, 2008: 2).

Encore selon ces linguistes, et suivant le but de convergence qu'ils défendent pour l'usage du portugais, la variété à retenir doit être celle qu'ils disent avoir le nombre le plus élevé de locuteurs, parce que le chiffre de locuteurs est le garant du «prestige international» de la langue, quoi que ça veuille dire, et en facilite l'apprentissage.

D'autres linguistes, par contre, affirment qu'un concept de « langue portugaise commune » est vague et imprécis soit comme définition d'objet pour réaliser une description, soit pour la mise en place d'une politique commune de la langue en vue d'une convergence (*idem*: 4).

En effet, et bien que partageant la même origine, le portugais et le brésilien sont deux langues différentes, comme le sont, par exemple, le portugais et le castillan, deux des différentes variantes vernaculaires du latin. Or, le brésilien et le portugais, en dépit d'une facilité apparente d'intercompréhension, présentent des différences significatives sous les aspects de la phonologie, de la morphologie, de la syntaxe et souvent de la sémantique. En réalité, depuis 1911, ces deux langues se sont distanciées et ont subi des transformations si importantes que les faire converger serait une grave erreur. Dire qu'il existe entre elles une langue portugaise contemporaine commune est, au minimum, une idée précipitée (Petição, 2009: 4-6).

Ce qui a plutôt existé, c'est une langue portugaise du XVI^{ème} siècle à partir de laquelle ont évolué les variétés parlées actuellement un peu partout dans le monde, mais dont l'intercompréhension, encore une fois, soulève un grand nombre de questions. Obliger ces langues à une convergence entraînerait une grande dépense d'argent pour peu de résultats pratiques, une fois qu'il n'est pas possible d'aspirer à une intercompréhension totale et que toutes ces langues, variantes du portugais et brésilien, s'éloignent de plus en plus, surtout au niveau de l'oralité (Emiliano, 2008: 3) : « Assim, se é certo que o português é uma língua internacional (há séculos), não é certo que os milhões de falantes que são habitualmente referidos falem todos a mesma coisa e com o mesmo grau de competência, o que traz de volta à questão da “língua comum” (que ninguém fala, de facto) (Cf. *idem*: 5).

La plupart des 200 millions de soi-disant locuteurs du portugais sont composés par d'analphabètes. Selon des données de l'Institut Brésilien de Géographie et Statistique (IBG), il y a 33 millions d'analphabètes fonctionnels²³, ou presque

²³ Cf. http://amaivos.uol.com.br/amaivos09/noticia/noticia.asp?cod_noticia=7411&cod_canal=35 [consulté le 17/04/2011]

analphabètes, au Brésil. À vrai dire, beaucoup d'entre eux ne sont natifs d'aucune langue. En plus, il ne faut pas oublier la variété de portugais parlée (comme langue native ou véhiculaire) dans les cinq pays lusophones d'Afrique, dont aucune étude n'a été récemment faite, pour pouvoir dégager leurs caractéristiques (*idem*: 4s).

Il n'est pas sérieux d'imposer aux autres comme valable une variété de langue en prenant pour base la supposition du nombre le plus élevé de locuteurs de cette variété, sans tenir compte du degré de compétence linguistique et du taux d'alphabétisation de cette majorité (*idem*: 5).

Il est assez étonnant que les mêmes « théoriciens » qui, comme Robert Chaudenson (2006), prétendent défendre les langues minoritaires, ainsi que l'acceptation de toutes les variétés, qu'elles disposent d'un grand ou d'un petit nombre de locuteurs, ceux qui se dressent contre une règle imposée, qu'ils appellent aveugle et contraignante, en somme les partisans de la liberté et de la diversité, par exemple de la langue française, contre les impérialismes linguistiques, soient ceux-là qui annoncent allègrement qu'il faut condamner à mort les variétés parlées, notamment au Portugal, dans les pays africains, à Macao et à Timor, et proclament la glottophagie comme recommandable, par exemple celle issue du Brésil.

L'argument selon lequel la langue portugaise risque de perdre son prestige, ou de dégradation est faux aussi. Cette hypothèse n'est pas avérée. Le portugais est une langue officielle de l'UE, une des langues en usage au Parlement Européen et parlée çà et là dans tout le monde. Où est le manque de prestige ? Qui nous garantit qu'une langue a plus ou moins de prestige selon le nombre de locuteurs ? Le prestige se mesure-t-il en nombre de parlants ? N'est-on pas en train de protéger l'impérialisme brésilien et celui de la langue brésilienne ? (*Cf. idem*: 4)

Pourquoi une réforme orthographique est-elle le garant de plus de compréhension du portugais dans le monde. L'anglais américain et l'anglais britannique montrent que cette question ne tient pas. Les deux variétés sont lues partout dans le monde sans aucun problème. Pareillement, le portugais européen n'a aucun besoin de se changer en variété brésilienne pour être bien reçu et lu. Les livres publiés en portugais du Portugal sont traduits sans problèmes dans plusieurs langues et leurs auteurs très appréciés. D'ailleurs, peut-être est-ce la variété brésilienne qui essaye de profiter de la bonne presse dont jouissent les écrivains du portugais européens dans le monde.

Comme on l'a dit au commencement de ce volet, une langue fait partie d'un univers composé de petits et de grands éléments, par exemple la culture et le

parcours historique : « La langue est une réalité cognitive qui a deux types principaux d'extériorisation : la forme orale et la forme écrite (...) » (Encrevé, 2007: 169). Les réalités exprimées à l'écrit comme à l'oral par les variétés européenne et brésilienne sont tellement distancées depuis longtemps déjà que les faire converger en ce moment reviendrait à condamner l'une à cesser d'exister pour que l'autre puisse rayonner et élargir son emprise. La distance géographique entre le Portugal et le Brésil est énorme. Jamais l'une n'influencerait l'autre par contiguïté. Ces deux pays ont emprunté des chemins différents suite à l'indépendance du Brésil en 1822. Il est vrai que le Brésil a reçu une grande vague d'immigrés portugais, mais il a aussi reçu de grandes vagues d'immigrés d'autres pays, notamment d'Italie, de France, des Pays-Bas, etc., la plupart analphabètes, ce qui a beaucoup contribué à ce que le portugais parlé au Brésil subisse des changements provoqués par l'influence de toutes ces langues, notamment aux niveaux orthographique et phonétique (Emiliano, 2008: 5s).

En revanche, au Portugal, la langue a emprunté çà et là un mot français, un autre anglais, plus rarement un italien. Le portugais européen a évolué de façon beaucoup plus contrôlée pendant 700 ans et les emprunts ne se sont faits qu'au niveau lexical. Parfois les mots entrent dans la langue sous leur forme originale, parfois ils reçoivent une orthographe portugaise selon les règles du portugais.

Surtout, il ne faut pas oublier l'influence des États-Unis qui, en particulier au Brésil, se fait sentir depuis longtemps, notamment au niveau de la langue. Cette puissance mondiale a même mis en marche un programme délibéré de manipulation des populations, qui, au Brésil, a commencé dans les années 1950, et a fonctionné jusqu'en 1977, moment où les «missionnaires» ont reçu l'ordre de quitter les zones tribales. Pourtant, ils ont conservé des positions-clefs pour continuer leur mission (*apud* Calvet, 2009: 205-213).

Les racines américaines au Brésil sont déjà anciennes et sont évidentes à tous les niveaux de la vie du pays, notamment de la langue. En faisant attention, on remarquera que la langue brésilienne est en train de devenir une traduction littérale de l'anglais américain comme par exemple le «pega leve» directement venu de «take it easy», ou bien, «ajudar com» qui reproduit directement «help with», «perder para» directement traduit de «to lose to». Aucune de ces expressions n'est du portugais correct. Certaines sont même des concepts difficiles à comprendre en portugais. En français on dit «aider à», en portugais on dit «ajudar a» au lieu de «ajudar com». Ça reviendrait à dire «aider avec quelque chose» alors que ce qu'on veut dire c'est «aider

à» en français. «Haver tido» au lieu de «ter havido», une reproduction littérale de «have been». Voir aussi le cas des mots, peut-être reformulés à la portugaise dû à la prohibition d'usage de mots étrangers, «checar» directement venu de «to check», «assessar» avec le sens de «to assess», «monitorar» directement venu de «to monitor». Outre leur superfluité, parce que le portugais a des mots correspondants pour les transférer, certains de ces néologismes font preuve d'une grande ignorance sur la formation de mots en langue portugaise.

On devrait se demander pourquoi déjà dans le passé entre le Portugal et le Brésil on a essayé d'établir des accords pour l'usage de la langue qui, pourtant, n'ont pas abouti (Cf. Petição, 2008: 4, 5, 6, 7). Outre la divergence qui se produit depuis déjà presque deux cents ans, n'est-ce pas dû au fait indéniable que ces deux langues sont le moyen d'expression de deux peuples totalement différents, tout comme le sont la variété angolaise, la mozambicaine, etc. du portugais et que ces peuples ont le droit de parler leur langue façonnée selon leurs caractéristiques ?

Mia Couto, qui d'ailleurs a été l'un des signataires parmi d'autres grands noms de la pétition contre l'accord orthographique, est sans doute l'un des écrivains les plus originaux et les plus innovateurs de la langue portugaise du moment. Pourtant, jamais la variété de portugais de ses livres n'a été mise en cause au Portugal. En fait, c'est bien le contraire. Il est fort apprécié au Portugal. Peut-être est-il traduit au Brésil, comme d'ailleurs le sont tous les livres d'écrivains et tous les documents écrits en portugais européen.

Mais c'est peut-être là que nous trouvons un autre argument qui fait tomber l'idée de « langue portugaise commune ». Le fait que le Brésil ait besoin de « traduire » tout ce qui se produit en portugais hors du Brésil prouve, dans un premier temps, que cette « langue commune », fondement de l'accord orthographique, n'est qu'une illusion ; dans un second temps, que les Brésiliens veulent sciemment répandre leur influence en Europe et en Afrique. Ce n'est qu'au Brésil que l'on parle la variété brésilienne du portugais. Les autres pays africains d'expression portugaise parlent une variété beaucoup plus proche du portugais européen que du brésilien, ce qui est normal. C'est un peu comme ce qui s'est passé avec le latin et les langues romanes en Europe il y a mille cinq-cents ans. Un peu comme ce qui s'est passé dans les pays africains francophones. Une fois finie la colonisation, chacun de ces pays a suivi un chemin différent, et la langue française a engendré des langues vernaculaires qui se différencient dans chacun de ces pays, voire régions. Le français parlé en France leur

sert encore de langue d'intercommunication, on dirait une langue véhiculaire entre les pays francophones de l'Afrique et du reste du monde (Encrevé, 2007: 165s.).

Il s'est passée la même chose avec le portugais européen. Après la décolonisation, qui en plus s'est produite beaucoup plus tard que la française, il y a juste trois décennies à peu près, il est devenu une espèce d'inter-langue pour les lusophones. Maintenant le portugais qu'ils parlent est déjà un peu façonné par les langues locales. Puisque le Brésil se trouve dans un autre continent, et que la contiguïté territoriale n'existe pas, il n'est pas normal que les Angolais, les Mozambicains ou une autre ancienne colonie portugaise quelconque commence à parler le brésilien.

Il n'est pas question non plus d'offrir des *telenovelas* brésiliennes aux gens comme le suggérait M. Chaudenson (Chaudenson, 2006). Bien sûr, il est indéniable que quand elles sont apparues, les *telenovelas* brésiliennes ont fait fureur. Mais il faut signaler, tout d'abord, que ce n'était qu'au Portugal qu'elles ont été transmises, et, deuxièmement, qu'à vrai dire, maintenant, et déjà depuis quelque temps, les gens en sont lassés.

Quant aux jeunes Portugais, et partant du principe que pour faire prévaloir l'influence d'un peuple sur un autre, il faut qu'il y ait une continuité générationnelle d'un empan considérable, ils ne s'intéressent guère aux produits brésiliens de promotion « culturelle », comme les *telenovelas*. Actuellement, les jeunes Portugais adorent tout ce qui leur vient du Japon. Ils veulent être comme leurs héros de bande dessinée ou de film japonais. Ils se sentent plus attirés par l'apprentissage du japonais, ainsi que par leurs mœurs.

Nous oserions donc dire que pour qu'ils parviennent à « coloniser » les pays de la CPLP, surtout les africains, il va falloir que le Brésil mette en marche un programme du genre SIL-WBT (Summer Institut of Linguistics et Wydcliffe Summer Translators), comme les États-Unis l'ont fait au Brésil et dans d'autres pays du tiers monde pendant les décennies 1950-1970 (Cf. Calvet, 2006: 207).

Une autre raison dégagée pour que cet accord s'applique est la facilité de l'apprentissage qu'il apporterait à l'enseignement du portugais. En plus de beaucoup de raisons comme celles présentées par Emiliano (2008), auxquelles nous souscrivons totalement, mais ne répéterons pas, il semble vraiment offensif, notamment pour les nouvelles générations et pour les peuples des PALOP, qu'on ne les croie pas capables d'apprendre l'orthographe comme l'étaient les générations précédentes en raison de sa difficulté.

Une fois pour toutes, ce dont on a besoin au Portugal, c'est de mettre en place un programme d'enseignement exigeant et efficace où l'enseignement du grec et du latin aideraient à la compréhension des règles de correspondance graphico-phonétiques, comme à un tas d'autres fondements du fonctionnement écrit et oral de toutes les langues latines : « (...) sans enseignement classique, tout apprentissage ultérieure devient aussi difficile qu'aléatoire (...) » (Coûteaux, 2006: 324). En plus, on dit que ces deux langues sont bénéfiques à plusieurs niveaux pour le « muscle » cérébral, comme l'exercice de la mémoire ou la stimulation de la capacité de penser. Mais, est-ce que ce type d'enseignement « exerçant » du cerveau intéresse nos gouvernants ? A cet égard, nous avons de plus en plus des doutes. Voyons maintenant le cas français, où les choses se passent de façon carrément contraire, et où les arguments de la démographie ne semblent plus avoir de poids ou être décisifs.

La France, comme pays possédant le plus grand nombre de locuteurs du français par rapport à chacun des autres pays francophones considérés individuellement est accusée d'être trop centripète en ce qui concerne la tutelle de la langue, n'accordant à aucun autre pays francophone, ni aux langues régionales, la chance de contribuer avec leurs apports autochtones à l'enrichissement, la souplesse, ou la modernisation du français, même pas ceux venus de Belgique et de Suisse, pays qui n'ont pas seulement aidé à façonner le français, mais qui en plus parlent et écrivent la langue française de façon immémoriale.

Les interrogations ne s'arrêtent pas là. Tandis que certains se demandent si le français va tenir comme langue de communication internationale, parce qu'ils lui reprochent d'être difficile et peu pratique dans le cadre de la mondialisation anglo-saxonne et de n'être utilisée que dans des situations de communication élitistes, d'autres affirment qu'il continue d'être utilisé par un nombre croissant de gens, et est bien loin de cette mort annoncée (Encrevé, 2007: 189s.).

1.3 La politique du français : trois perspectives

Dans ce sous-chapitre nous essayerons de réfléchir sur le panorama ayant trait à la langue française en France, selon trois points de vue que nous croyons pouvoir dégager. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur la perspective des critiques que le monde francophone non-hexagonale fait à la politique de la langue menée par la France, en faisant une sorte de compte rendu des principaux arguments des perspectives

contre et en faveur de cette position. Deuxièmement, nous examinerons les raisons pour lesquelles on dit que le français est en train de perdre du terrain internationalement en faveur de l'anglais. Finalement, nous aborderons la question des politiques en faveur des langues minoritaires et régionales et ce que la France et le français représentent en Europe. Nous nous interrogerons sur la façon et les raisons de ce qui sert à défendre non seulement l'État français, mais aussi l'Europe telle qu'elle s'est définie suite à la deuxième Guerre Mondiale.

1.3.1 Rapports à la francophonie

En effet, la centralité linguistique, culturelle, symbolique et éditoriale de Paris, cas unique à nouveau dans l'univers des aires linguistiques européennes, demeure un entrave à l'avènement d'une francophonie plurielle, pluricentrique et polycentrée (Almeida, 2007: 259).

Cet extrait contient *grosso modo* la synthèse des revendications que font depuis longtemps beaucoup d'essayistes issus du monde francophone et de l'intérieur de la France même. En effet, un nombre non négligeable d'auteurs semble regretter le fait que Paris, symboliquement représentée par l'Académie Française, n'accepte comme bon français que celui qui suit les règles d'orthodoxie qu'elle établit depuis quatre siècles pour le lexique, la phonétique, la syntaxe et l'orthographe de cette langue, ne permettant pas qu'elle puisse évoluer en accompagnant les mouvements de l'actualité et les évolutions langagières proposées par l'ensemble du monde francophone (*idem*: 257).

On blâme l'Académie Française et son aréopage conservateur, - pour la plupart écrivains et poètes -, de manquer de « modernité » et de vision globale pour la promotion d'une langue internationale. On regrette que la langue française soit devenue une forteresse qui refuse tout apport ou innovation venus de l'extérieur, notamment de Belgique ou de Suisse, pays qui d'ailleurs ont influencé le façonnement du français, qui d'ailleurs a toujours été leur idiome maternel immémorial avant même que les limites frontaliers de la France n'aient été définies (*Cf.* Almeida, 2006: 39).

Ajoutons encore une fois les doléances partagées par beaucoup de critiques, qui pointent une sorte de continuation de la colonisation dans l'espace de la Francophonie en ce qui concerne l'histoire, les imaginaires, les singularités et les idiosyncrasies des productions francophones non issus de France, ce qui entraîne la

quasi inaptitude du français à raconter une autre Histoire que le récit historial français ou à la française (Cf. Almeida, 2007: 259).

Certains penseurs considèrent que ce type de préjugé, présent aujourd'hui dans la langue française, nuit à cette même langue si l'on envisage le problème d'un point de vue qui l'a depuis longtemps reconnue comme la langue de la fraternité, de la liberté, celle des philosophes des Lumières ; en somme une langue vouée à l'Universel. Selon ces critiques, dès que la France n'est plus capable d'accepter que la langue française couvre d'autres réalités, les expressions culturelles d'autres peuples francophones, elle trahit ses idéaux. La preuve en est que, pourtant, elle est prête à accepter les productions francophones d'écrivains non francophones (Cf. Almeida, 2008: 191).

Les écoles ne sont pas non plus des lieux où l'on enseigne l'ouverture et le désir de connaissance et d'acceptation de l'autre, puisque les littératures qui y sont apprises ne comptent pas avec l'usage du français qui se fait hors de France, fomentant ainsi un sentiment d'insécurité linguistique, ou une peur de saccager un monument de perfection. On évite les imperfections de mauvais usage, des tournures maladroites, ou des mots exotiques (Almeida, 2006: 40).

Ainsi accuse-t-on le français de vouloir rester sur son piédestal de langue de culture élitiste, préférant n'être parlée et connue que des savants les plus raffinés, de ceux qui choisissent de la parler pour des raisons de statut social plutôt que pour des raisons d'intercommunication. Toutes les œuvres, les textes, les produits culturels et symboliques des variétés parlées hors de l'Hexagone, non certifiées ou homologuées par les instances de légitimation parisiennes (prix littéraires, presse spécialisée, salons, acteurs de la critique) restent dès lors relégués à une position de seconde zone (*idem*: 42).

Le fait que la France bloque ce projet francophone, qui pourrait être vaste, au lieu de permettre qu'un espace de multi-interculturalisme se bâtisse à l'intérieur de cette communauté est d'autant plus étonnant pour certains que la France a été le pays d'où sont sortis plusieurs textes exaltant les valeurs humaines universelles, (*idem*: 44). Par contre, d'autres rappellent qu'il ne faut pas oublier non plus que le français, d'ailleurs comme toute autre langue, a la capacité d'exprimer des idées contraires, comme par exemple les lois antisémites du régime de Vichy (Cf. Encrevé, 2007: 32). Le fait que les pays de l'Est, où l'on a depuis toujours favorisé l'usage du français, aient préféré faire leur intégration à l'UE en anglais reflète une certaine

mauvaise presse du français actuellement (Cf. Almeida, 2006: 44). D'autre part, l'action des industriels européens, plus de quarante des plus grandes compagnies d'Europe, des patrons francophones y inclus ont accepté que toute documentation d'adhésion des Etats d'Europe centrale et orientale n'ait été présentée qu'en anglais (Cf. Hagège, 2006: 73).

En somme, ce que l'on regrette le plus, c'est que la France n'ait pas eu le même type d'attitude par rapport à ses ex-colonies que l'ont eu les autres pays européens, notamment l'Espagne, qui a toujours entretenu une espèce de courtoisie et de parité. Ce qui lui a permis un équilibre sans turbulences, de liberté dans l'usage et l'innovation de la langue. Puisqu'elle impose son français comme le seul modèle possible, la France impose aussi sa conception historique. En empêchant le français de s'habiller des nuances arabes, antillaises, asiatiques, québécoises pour raconter les histoires de ces pays, la France contraint le français à ne raconter qu'une partie de ces récits. La conséquence en est que les histoires sont forcément partiales et partielles (Cf. Almeida, 2007: 258).

A force de se replier sur lui-même, le français provoque la peur de commettre des fautes chez ceux qui ne l'ont pas comme langue maternelle, mais qui aimeraient l'utiliser et l'apprendre. Aussi risque-t-il de devenir une langue dont l'image est intouchable et inaccessible. En effet, cette langue semble despotique, même pour les Français, si l'on prend en compte l'anecdote de la « bravitude » de Ségolène Royale lors de sa visite à la muraille de Chine. L'anglais, en revanche, semble vouloir se donner l'image de langue dont les règles sont beaucoup plus « démocratiques », d'où son essor international (*idem*: 255).

De l'autre côté, il y a ceux qui proposent une approche moins émotionnelle du problème. Bien qu'ils admettent le besoin de modernité et l'évolution naturelle de la langue et même les influences et les bouleversements que les migrations linguistiques entraînent, il faut que le chemin se fasse naturellement : « (...) on aurait tort, dans nos Salons du livre parisiens, d'imaginer que la francophonie consiste à répandre notre langue 'à nous', inaltérée, dans le monde entier (...) » (Encrevé, 2007: 168s.). Toute langue ne peut résister à l'évolution du monde.

Ils affirment qu'en dépit des reproches d'hypostase et de monumentalité qui lui sont adressées par les défenseurs de la première perspective, la langue française est capable de véhiculer des SMS, de s'adapter aux langages d'internet et de toutes sortes d'usages qui ne sont pas nécessairement ou uniquement des usages littéraires pour des thèmes érudits ; ce qui prouverait son actualité et son agilité.

Selon eux, le cours de l'histoire a eu des effets qu'il ne faut pas escamoter. Suite à la décolonisation, chacune des anciennes colonies françaises a suivi son chemin. Ceci a engendré le développement de différents créoles. La langue française dans ces territoires a subi un rapprochement qui se produit normalement par l'action des individus bilingues qui, inconsciemment, mélangent les langues apportées par les colons à d'autres parlers présents depuis longtemps dans ces territoires. Le français a alors commencé à faire partie d'un système gravitationnel autour de différentes constellations de langues, dans différentes parties du monde. Celles-ci peuvent en devenir le centre ou être acculées à la périphérie de ces constellations, selon des facteurs divers comme les compétences qui leur sont attribuées ou le statut qui leur est accordé (Calvet, 1999).

Introduite et utilisée dans des contextes différents, ayant à servir des besoins langagiers différents, la langue qui a été amenée par les Français dans leurs anciennes colonies s'est transformée en plusieurs créoles, ce qui, parfois, quelques décennies plus tard, fait en sorte qu'elle devienne incompréhensible aussi bien pour les Français, que pour d'autres locuteurs de créoles à base française. Ce phénomène est comparable à celui qu'a subi le latin en Europe quand il s'est répandu hors de Rome. C'était comme une sorte de greffage fait sur le latin, dont chaque greffé-soudé, latin vernacularisé, a engendré différentes branches, les langues romanes actuellement parlées en Europe qui, en dépit du partage de la même base lexicale, fonctionnent de façon autonome.

Le fait est que la francophonie présente actuellement un nombre élevé de diversités de vernacularisation dont les versions écrites se répandent sur l'internet ou d'autres moyens technologiques ; ce qui peut disséminer des usages moins orthodoxes du français. Ce genre de phénomène peut aboutir à un vaste usage de ce type de français comme langue d'intercommunication facilitée, comme c'est le cas du *globish* et de l'anglais (Encrevé, 2007: 166).

En tout cas, même dans l'Hexagone, le français est une langue en évolution constante, qui se renouvelle à tout moment dans l'usage quotidien de la rue par exemple, sans que cette évolution soit nécessairement une mutation orthodoxe. Ce sera alors à l'enseignement et aux médias d'encadrer ces usages moins orthodoxes (*idem*: 167).

Quant aux productions littéraires, à l'exception de la Suisse, de la Wallonie et du Québec, où le français est langue maternelle, le reste des pays

francophones font leurs éditions en français parce qu'il est un véhicule à la portée de leurs écrivains, qui éprouveraient beaucoup plus de difficultés à se faire connaître si jamais ils devaient publier leurs œuvres dans leurs langues indigènes. Nonobstant, si d'une part les éditions sont plus rares, d'autre part les innovations langagières qu'elles contiennent sont bien intéressantes comme variantes lexicales ou syntaxiques. Les intégrer à la langue française serait plus problématique parce qu'elles peuvent présenter des problèmes de compréhension pour certains francophones. (*idem*: 163s.).

Pourtant, l'État n'a ni le droit, ni le pouvoir, et d'ailleurs ce n'est pas son rôle, d'imposer ou d'empêcher l'entrée de mots ou d'usages de la langue aux locuteurs : « Le premier devoir de l'État en politique de la langue est de garantir la liberté de la parole au citoyen » (*idem*: 138).

Certains craignent que les gouvernements des anciennes colonies françaises abandonnent le français comme langue véhiculaire ou d'intercommunication, et le remplacent par l'anglais. D'ailleurs, on constate deux types d'usage du français dans les anciennes colonies : celui qui sert de langue administrative, plus contrôlé, sans espace d'évolution, un français aux fonctions véhiculaires compris par tous ceux qui parlent français. L'autre français, celui qui est utilisé dans le quotidien de la ville, donne beaucoup plus lieu à une évolution non contrôlée, à la création de mots nouveaux, à une vernacularisation, c'est-à-dire un façonnement propre de la langue, ce qui normalement mène à une telle transformation de la langue qu'elle devient grégaire (*idem*: 165).

La difficulté de l'orthographe du français est aussi l'un des problèmes que l'on signale. Elle est jugée comme l'une des plus difficiles, voire redoutable, pour ceux qui l'apprennent. Et pourtant, il suffit de feuilleter, de faire attention çà et là en dehors du milieu académique pour dégager des inconsistances entre mots de la même famille qui, d'ailleurs, sont admis par les différents dictionnaires : « Rien n'est plus instructif que de comparer l'édition présente des divers dictionnaires publiés simultanément par le même éditeur Robert : des uns aux autres, les variantes orthographiques abondent » (*idem*: 110). Ainsi, ce n'est que dans le milieu scolaire, même supérieur que les règles s'imposent le plus une fois qu'en France il n'a jamais existé d'orthographe officielle. L'orthographe n'est pas importante pour le français. On l'appelle même la science des ânes et puisqu'il semble que personne ne parvienne à la respecter entièrement, la norme peut donc bouger. Peut-être que si l'on faisait comprendre aux gens qu'il ne faut pas confondre langue française et orthographe du moment, celle-ci deviendrait-elle plus attrayante (*idem*: 110).

En même temps, ces mêmes auteurs pensent que l'école devrait fournir aux élèves des moyens de connaissance des critères à la base des orthographes ; les étymologies des mots. Peut-être l'enseignement du latin et du grec, en dépit de l'évolution inexorable de la langue, est-il aussi important au Portugal qu'en France, pour que l'orthographe ait du sens et que ses usagers puissent mieux la maîtriser (*idem*: 115). Le but premier de la simplification de la langue, relève de l'exemple fourni par l'anglais qui depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, ne cesse pas de gagner du terrain sur toutes les autres langues dans la communication.

À cet égard, et par comparaison, l'anglais internationalement parlé, celui qu'on nomme *globish*, n'a aucun rapport à l'anglais lié à la littérature anglaise, à la culture anglaise et même américaine (*Cf. idem*, 2007: 45) ; ce que l'on trouve comme anglais dit « international », l'anglais « facile », que les gens croient accepté par les locuteurs natifs de l'anglais. C'est tout simplement une version limitée et très imparfaite d'une langue dont la facilité est trompeuse. En effet, c'est à cause de l'absence de variation, par exemple dans les terminaisons des conjugaisons verbales, ou de l'inexistence de genre pour les adjectifs que se joue l'apparente simplicité de la langue anglaise. Pourtant, à part ces facilités superficielles, cette langue, d'ailleurs comme toutes les langues, dès qu'on se dispose à l'étudier profondément, a autant de tournures arbitraires et de pièges que les autres. Peut-on donc dire qu'il y a lieu à une véritable maîtrise de l'anglais quand on parle le *globish* ? Hagège se réfère ainsi à ce fait : « Seuls les locuteurs natifs de l'anglais maîtrisent, évidemment, les caractéristiques qui font de lui, malgré son absurde réputation, répandue par des incompetents prompts à s'attribuer une compétence, une langue fort difficile » (Hagège, 2006: 84).

D'ailleurs, il reste encore un autre point qui ferait débat, lié à la question de qui fait l'estimation de qualité du *globish* comme langue pourvue de tous les outils capables de rendre la communication vraiment efficace, c'est-à-dire la question de savoir si on peut appeler cette langue de l'anglais. Ceux qui veulent que le français devienne plus facile souhaitent-ils vraiment qu'il devienne une langue comme le *globish*.

Cela ne veut pas dire que la langue française ne connaisse pas de problèmes, surtout au niveau de la langue de l'administration. D'ailleurs, ce problème n'est pas exclusif de la France. Le fait qu'un texte à caractère administratif puisse avoir plusieurs interprétations, voire opposées, renvoie à des questions qui devraient préoccuper les gouvernants. En effet, si du point de vue de la clarté, la langue utilisée

par l'Etat, la langue que ce même Etat a établie comme « officielle », destinée à être lue et comprise par tous les citoyens, présente des difficultés d'interprétation, qu'une bonne façon de tester est d'essayer de la traduire, comme le suggère Encrevé (2007: 62), il peut y avoir une raison de distanciation et de méfiance entre l'Etat et le citoyen et se produire l'effet immédiatement contraire à ce que l'on veut qu'il se produise, l'union de la Nation.

La solution de contrepoids pour inverser cette tendance à l'opacité trouvée dans ces textes administratifs serait, tel que le fait la Suisse, d'essayer d'écrire ces textes en français commun. Une attitude linguistique comme celle-ci contribuerait au renforcement de la démocratie en rendant plus évidente le besoin d'une langue commune pour toute une collectivité. Si, inversement, on ressent les textes administratifs comme porteurs potentiels de ruses et de tromperies, la réaction naturelle est de s'en mêler le moins possible. C'est là une des raisons de l'écart entre l'Etat et le citoyen, d'une participation de plus en plus réduite de ce dernier aux décisions qui le concernent directement, d'une dégradation du système démocratique (*idem*: 60s.).

C'est alors à ce niveau, que la simplification est souhaitable. En tout cas, pour arriver à cette simplification du texte administratif, sans que celui-ci devienne inefficace, il faut que les rédacteurs maîtrisent bien la langue. C'est-à-dire que tout comme on a besoin de bien maîtriser la langue pour la mettre à son service et produire des textes littéraires, il faut aussi bien la maîtriser pour en faire des textes compréhensibles pour la plupart des citoyens. On a toujours proclamé la langue française comme langue de civilisation, capable de versatilité à produire des textes administratifs clairs et lisibles autant que des textes littéraires, dont les atouts ont permis et continuent à permettre l'expression personnalisée de tant de visions du monde (*idem*: 77).

Dans le cadre francophone actuel, peut-être faudrait-il investir sur un autre type de simplification. Une simplification qui aurait plutôt à voir avec une ouverture qui permettrait aux francophones non-français, la possibilité d'apporter de nouvelles nuances et visions du monde à la langue française, comme par exemple le verlan des jeunes des banlieues ou les régionalismes, et ainsi l'enrichir et la doter d'autres éléments novateurs (*idem*: 94).

Partir d'une base d'ouverture aux variations linguistiques et accepter que la langue évolue et soit parfois façonnée par des agents sociaux différents de l'orthodoxie peut être la base la plus sûre d'une cohésion sociale que l'on veut que la

langue serve. Cette attitude de la part de l'Etat et des instances de défense de langue française entraînerait un sentiment d'inclusion sociale plutôt que de « fracture coloniale » et linguistique (*idem*: 102).

Partant du principe que l'on n'aime pas ce que l'on ne connaît pas, faire en sorte que les jeunes aient un contact dès que possible avec d'autres réalités langagières c'est les préparer à accepter et comprendre plus que le monde de leurs parents. A la fin du XIX^{ème} siècle, Emile Masqueray, directeur de l'école normale d'Alger et fondateur des études berbères, faisait preuve de cette ouverture quand il proposait d'enseigner à l'école le français aux enfants berbères et le berbère aux enfants français. Ce serait peut-être une façon intelligente de promouvoir la connaissance entre les peuples, d'alléger un peu le rapport toujours biaisé entre colon et colonisé, mais surtout de lancer des ponts, d'expliquer aux Français certains usages du français des francophones non-français, et qui ne sont pas toujours bien acceptés en France (*Cf. idem*: 140).

1.3.2 Le français et l'intercommunication mondiale

Ceux qui se dressent contre la façon dont les diverses francophonies sont envisagées par les organismes de décision de la langue française à Paris sont aussi d'avis qu'elle devrait subir des réformes formelles qui la rendraient plus facile et, par conséquent, plus attrayante auprès des étudiants pour être ainsi capable de faire face à la progression du rayonnement du *globish*.

Selon ces critiques, la langue française n'est pas pratique au sens où elle n'est pas adéquate à l'expression des réalités modernes. Elle est très difficile et ne tolère pas les fautes que commettent ceux qui, même n'étant pas français, essayent de l'écrire, de la parler et de l'utiliser comme véhicule de communication. Par ailleurs, ces mêmes critiques sont conscients de ce qu'il est presque impossible, ou du moins de ce qu'il en coûte d'exprimer des réalités mondiales dans une langue jugée « parfaite ». Les réalités à caractère mondial, l'universalité, ont besoin d'être exprimées dans une langue pour laquelle la maîtrise des subtilités syntaxiques n'est pas importante, mais plutôt la capacité de communiquer. C'est le cas du *globish* dont l'écart par rapport au vrai anglais pourra un jour en devenir menaçant pour cette langue (*Cf idem*: 167). Or, pour arriver à être cette langue véhicule de l'expression mondiale, le français devra faire un effort de simplification et de tolérance face à l'hypercorrection (*Cf. Almeida*, 2007).

Pour d'autres, cette forme de langue anglaise internationale n'est pas un modèle à suivre par le français. De façon plus acharnée chez certains, on ne voit pas que la langue ait besoin de s'adapter. On ne s'entend même pas sur la baisse de prestige et le déclin de la langue française dans le monde. Au contraire, ils signalent qu'il est quand même remarquable que le français se soit répandu partout en dépit de l'anglais et de façon à ne pas perdre son lien avec la « haute culture ». Par contre, l'anglais, dont on voudrait que le français suive l'exemple, a totalement perdu le lien avec la « haute culture » anglaise (Cf. Encrevé, 2007: 48). On se demande si les anglophones reconnaissent ce *globish* comme leur langue. Cette simplification dont leur langue a été victime a fait en sorte qu'elle s'est écartée de ce qui est la touche anglaise dans ce qui est exprimé. La langue qu'on appelle *globish* est une langue sans les traits caractéristiques qui normalement seraient imprimés par la culture dont elle est le produit. Alors, pourquoi cette langue connaît-elle un tel essor ou plutôt, pourquoi l'anglais a-t-il servi de base à la naissance de ce phénomène du *globish*.

La révolution industrielle est le point de départ des échanges commerciaux à l'échelle planétaire. Avant l'invention de la machine à vapeur, tout commerce était de petite taille. La production industrielle de biens de consommation exigera un développement au niveau des échanges communicationnels. Bref, on aura besoin d'être aussi rapide qu'efficace. En plus, depuis la moitié du XVIII^{ème} siècle jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Angleterre, pays où la révolution industrielle et les percées scientifiques et technologiques ont le plus de retombées, possède un empire immense. Elle a aussi besoin de faire des affaires avec des peuples divers. Alors, elle a encouragé ces peuples à apprendre l'anglais, d'une part parce que pour régner il faut que les sujets parlent la langue de sa Gracieuse Majesté ; d'autre part, parce qu'on a le besoin réel de communiquer pour permettre ces affaires.

Les Américains en profiteront, après la fin de la Deuxième Guerre mondiale pour s'installer et mener des affaires dans tout le monde. D'ailleurs, à ce moment-là, les Etats-Unis jouissent d'une situation privilégiée. La guerre n'ayant pas affecté leur territoire, ils n'avaient pas de reconstruction à payer ; ils produisaient des quantités massives de biens de consommation et culturels dont le reste du monde avait besoin ou rêvait (Cf. Coûteaux, 2006: 236s.).

En Europe, l'anglais était vu non seulement comme la langue des « sauveurs » mais aussi comme celle des « vainqueurs ». Tandis que l'allemand était la langue des coupables vaincus, le français était celle des vaincus peu fiables. Les deux

langues ont subi un effondrement de demande comme langues scolaires étrangères au bénéfice de l'anglais (Cf. Encrevé, 2007: 42). En même temps, toutes sortes de produits américains arrivaient en Europe, parmi eux le cinéma qui, tout en amusant, diffusait des rêves divers, dont le rêve américain et la mythologisation de l'histoire américaine, les *music-hall*, le jazz, le rock, le pop. Les gens ont eu envie de parler la langue des héros qui leur parvenaient des pays anglo-saxons : « Il faut qu'il y ait du désir pour une langue. Et là aussi le désir naît du manque. » (*idem*: 43). Ce désir finira par se révéler aussi agréable qu'utile une fois que cette langue commencera à être spontanément employée dans les rencontres internationales comme langue véhiculaire.

La montée du poids économique et culturel des Etats-Unis sur la scène mondiale accompagné par celle du volume de leurs affaires avec les pays producteurs de pétrole conduira à l'augmentation de l'utilisation de l'anglais, notamment de l'anglais *pidgin*, celui qui peut être considéré comme la vernacularisation de la langue anglaise britannique, et cela de façon extrême si l'on considère que l'anglais américain est, lui aussi, une vernacularisation.

Mais, est-ce cet exemple du *globish*, qui « se parle avec quelques centaines de mots au maximum » (Cf. Coûteaux, 2006: 237) que l'on veut que le français suive ? N'est-ce pas demander que cette langue riche, aux belles tournures et capable de produire des textes d'une grande profondeur humaine devienne une langue plutôt parlée par des gens juste prêts à produire, à commercer et à consommer (*idem*: 237) ? Les mots sont de Coûteaux, mais ils pourraient très bien faire partie d'un texte de George Orwell. Lui qui nous avertissait, déjà en 1949, dans son roman *1984*, du danger de la réduction du vocabulaire. La langue française, comme d'autres langues marquées par le souci de la beauté, peut servir de sauvegarde pour une humanité qui a encore à imaginer, à réfléchir, à admirer. Elle peut être un des antidotes dont on a besoin pour des finalités autres que le commerce et l'échange économique.

Pendant des décennies, l'Europe a suivi les pas des États-Unis, en acceptant telles quelles les règles de ce jeu, en se laissant intoxiquer çà et là par l'emprunt d'un mot, jusqu'à ce qu'elle se soit rendue compte de ce que le *globish* lui avait causé. Dans une tentative de défense de la langue française, l'approbation en 1994 de la loi Toubon vise à freiner l'entrée de mots anglais en français, pour ainsi « freiner la progression de l'anglais en France » (Encrevé, 2007: 131). Pourtant, quand il s'agit de faire l'analyse des résultats de cette loi, ces mêmes auteurs font une analogie assez

parlante avec la ligne Maginot tracée pour la défense du territoire français contre l'invasion allemande.

Les effets de cette loi sont considérés nuls pour empêcher l'entrée de mots anglais dans la langue française, mais dangereux, bien qu'involontairement, en ce qui concerne les sentiments inutiles de nationalisme qu'elle a éveillés. En fait, suite à l'approbation de cette loi, l'Etat ne peut pas faire usage de termes circulant déjà depuis longtemps en France, tandis que les gens continue d'utiliser ces mêmes termes.

Parallèlement, cette loi fait preuve d'affectation ou excès de rigueur une fois que, comme toutes les langues, le français est le produit de mélanges de plusieurs langues (*idem*: 140) ; il a même emprunté des mots au breton et à d'autres langues régionales. Cette pureté que l'on veut pour le français est illusoire, d'une part par son passé fait de diverses origines étrangères, d'autre part parce que, pour qu'une langue survive, il faut qu'elle laisse entrer dans son patrimoine des mots venus d'ailleurs. Ceci prouve sa vitalité.

Au contraire, les langues des populations germaniques ont non seulement joué un rôle de premier plan dans l'élaboration du français qui était en train de se construire une personnalité à partir de formes évoluées du latin, (...) le flamand, lui-même issu d'une variété du francique, qui était la langue de Clovis et celle Charlemagne. C'est le francique qui jouera le plus grand rôle dans la nouvelle personnalité du français (Walter, 2001: 57).

Pourtant, d'autres critiques accusent cette loi de vouloir entreprendre avec les langues régionales et minoritaires le même anéantissement que l'Abbé Grégoire a mis en œuvre sous la Terreur (1790-1792) quand il a interdit le peuple de parler d'autres langues que le français, visant à vraiment réaliser l'unification du territoire et du peuple français, puisque l'on croyait que le territoire et la langue étaient essentiels à l'unité de la patrie. En tout cas, dans cette loi Toubon, rien n'empêche qu'un discours se fasse dans une autre langue, notamment régionale, ou d'utiliser des termes venus d'une autre langue, pourvu qu'il y ait toujours un sous-titrage ou une interprétation en langue française.

Protéger la langue française est une idée dont la bonté ne devra pas être mise en doute. En effet, les Français devront tenir compte du fait que, suivant leur attitude, leur langue pourra toujours garder une position importante sur la scène mondiale. A cet effet, les Français, hommes d'affaires et gouvernants en particulier,

peuvent profiter de leurs positions de ressort et donner l'exemple. Les premiers peuvent le faire en plaçant l'intérêt de la France avant leurs intérêts, en acceptant de payer le prix de s'exprimer en français dans les relations internationales. De leur côté, les gouvernants et les politiques en général, devraient donner l'exemple et ne jamais utiliser des emprunts étrangers, même quand ils parlent de sujets internationaux et que le mot français existe (*Cf.* Coûteaux, 2006: 239).

En plus, ces mêmes patrons et investisseurs francophones ne semblent pas être gênés par le fait que de plus en plus les entreprises anglophones imposent leurs façons de gérer les affaires et s'y soumettent au détriment de la position française et des intérêts français (*apud* Hagège, 2006: 79).

D'après Coûteaux, ce sont les gens des villes qui mettent la langue française le plus en danger. Selon lui il y a un sentiment de déni identitaire (le snobisme dont parle Hagège, (2006: 75)), et une croyance à une image de modernité qui peut se produire quand on parle une langue pleine de termes étrangers. Dans sa simplicité, la province serait actuellement le vrai lieu de protection et de défense de la langue et du caractère français. Cet auteur croit que dans un futur proche, les gens se rendront compte qu'il y a trop d'européisation et d'américanisation et reviendront à leur origine en faisant coïncider langue et identité (Coûteaux, 2006).

Un autre aspect de cette affaire concerne le rôle de la Commission de Bruxelles qui, prise en otage des intérêts commerciaux et surtout depuis l'entrée de Grande-Bretagne dans l'Union européenne, fait une pression, à chaque année plus forte, sur les pays membres pour arriver à les convaincre du bien-fondé de la généralisation de l'usage de l'anglais. Un des arguments présentés pour soutenir cette suggestion est la réduction des coûts de fonctionnement administratif, notamment dans les besoins de traductions. Cette idée pourrait passer comme bien intentionnée, bien que naïve lorsqu'on se rend compte que les coûts de la traduction dans l'UE représentent 0,8% du budget total, si on ne lui avait déjà fait remarquer que cette position va contre les droits de la diversité linguistique (*Cf.* Hagège, 2006: 76).

1.3.3. Le français et les langues régionales ou minoritaires

Il y a près de cent langues régionales et minoritaires sur le territoire métropolitain français. La loi française, comme on l'a vu au premier volet de cette étude, accorde un régime de partage d'usage moitié-moitié dans l'enseignement public et dans les affaires de l'Etat entre le français et les langues régionales et minoritaires là où elles sont parlées. Cette mesure découle du besoin ressenti de protéger et compenser ces langues qu'on considère comme patrimoine de diversité et de richesse de la culture européenne après une époque où, pour des raisons politiques et institutionnelles, elles ont failli disparaître.

Le 7 mai 1999, la France a signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Cf. Bollmann, 2001: 67). Les signataires veulent sensibiliser les Etats à entreprendre des efforts visant « (...) une action positive en faveur de langues victimes hier de l'histoire, aujourd'hui de la communication de masse, et marquées par un degré plus ou moins grand de précarité »²⁴. Selon le rapporteur, les principes de la Charte garantissent la sauvegarde de la Constitution, car celle-ci explicite que, non seulement ceux-ci concernent les langues et non leurs locuteurs, mais que ces langues constituent aussi un patrimoine culturel indivisible de la France²⁵.

D'après ce même rapport explicatif de la Charte, pour éviter que les pays concernés ne la rejettent en vertu d'un généralisme textuel qui pourrait s'avérer porteur de problèmes à l'avenir, chaque Etat a la possibilité de spécifier quelles langues régionales ou minoritaires feront l'objet de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Cette ratification aura elle-même pour chaque langue un jeu d'options qui contribue à la souplesse de la mise en pratique de la Charte. Ainsi, lors de l'acceptation, approbation ou ratification, chaque langue indiquée fera l'objet d'un engagement de chaque partie d'un minimum de trente-cinq paragraphes parmi cent, dont au moins trois relevant des articles concernant : l'enseignement et les activités et équipements culturels ; un autre concernant la justice, les autorités administratives et services publics, les médias, la vie économique et sociale. « Les Etats peuvent indiquer librement les langues auxquelles ils consentent que la partie III de la Charte soit appliquée et, d'autre part, pour chacune des langues pour lesquelles ils reconnaîtront l'application de la Charte, ils peuvent définir

²⁴ Cf. http://www.dglf.culture.gouv.fr/lang-reg/rapport_cerquiglini/langues-france.html [Consulté le 13 juin 2011].

²⁵ Cf. *idem*.

quelles sont les dispositions de la partie III auxquelles ils souscrivent »²⁶. Cette Charte n'inclut pas les langues qui ne sont pas traditionnellement pratiquées par les ressortissants du territoire de l'Etat comme par exemple les langues des migrants.

Les langues faisant objet de la Charte sont des langues territoriales. La Charte part du principe que le territoire est l'aire géographique où se pratique ce mode d'expression, le concept d'aire géographique restant totalement attaché à celui d'enracinement historique. Pourtant, ce document dresse une contradiction quand il fait allusion au concept de « langues dépourvues de territoire ». Dans la Charte, on entend celles-ci comme langues parlées par des ressortissants de l'Etat, différents de la langue pratiquée par le reste de la population de l'Etat. Ces langues, même si traditionnellement pratiquées sur son territoire, ne sont originaires d'aucune aire spécifique de cet Etat²⁷.

Or, cette idée de racines géographiques présente dans la Charte et propre au romantisme allemand inspirateur de la linguistique du XIX^{ème} siècle, se heurte à l'idée républicaine hexagonale du patrimoine culturel national présente dans la Constitution française selon laquelle une langue n'est pas le patrimoine d'une seule région, mais de la totalité de la nation dont cette région fait partie²⁸. S'il s'agissait de ratifier et de mettre en pratique ce qui est proposé dans cette Charte, la France pourrait avoir des problèmes une fois que le français pourrait courir le risque de devenir une langue minoritaire. Or, la France, même ayant signé cette Charte, ne l'a pas ratifiée parce qu'elle s'est rendu compte du danger réel que cette Charte représentait.

Disons que, en faisant l'historique de cette Charte, on y trouve des liens avec les idées qui se sont trouvées aux fondements des deux guerres mondiales du XX^{ème} siècle. Derrière une idée apparemment positive et inoffensive de construction des Etats-Unis d'Europe, s'insinue une vision fasciste de la société. Il est possible d'en dégager une organisation presque « tribale », étant donné les directives à caractère ethnique qu'elle propose pour les lois, contraires aux idéaux républicains français (Cf. Bollmann, 2001: 117).

En effet, depuis des décennies, presque immédiatement après la constitution du CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier), des tentatives de renforcement et la sensibilisation des droits des minorités ne cessent d'être

²⁶ Cf. *idem*.

²⁷ Cf. *idem*.

²⁸ Cf. *idem*.

rappelés par certains d'hommes politiques, notamment allemands. Derrière un apparent élargissement du rayon des droits de l'Homme, cette Charte est la plus récente version d'une tentative de réalisation d'une Europe fédérale selon des groupes ethniques et non des Etats nationaux comme on les connaît actuellement. Sous prétexte de vouloir protéger davantage la culture et les langues des minorités et les différentes ethnies européennes, ce document risque de devenir un vrai piège, pouvant même aboutir à la perte de souveraineté sur les régions en question, surtout pour les pays qui le ratifient (*idem*: 126).

La France est spécialement visée une fois encore du fait de l'éternelle conviction de l'Allemagne de sa souveraineté sur les régions de l'Alsace et de la Lorraine où l'on parle encore des variantes régionales de l'allemand. La ratification de la Charte telle qu'elle a été rédigée par l'Allemagne mènerait à une récupération de force de la part de certaines ethnies, notamment des populations sudètes dispersées partout en Europe, qui d'ailleurs se considèrent déjà non seulement en avantage numérique vis-à-vis des autres ethnies, mais qui proclament aussi que l'allemand est la langue la plus parlée sur le continent européen. Ce document risque de provoquer le renforcement légal dont ces populations ont besoin pour essayer encore une fois de s'emparer du pouvoir en Europe.

Heureusement la France n'est pas le seul Etat en Europe qui aurait beaucoup à perdre au cas où les directives de cette Charte seraient mises en pratique. L'Angleterre et l'Espagne ont aussi refusé de la ratifier à cause de problèmes de politique intérieure (*idem*: 124). D'ailleurs les minorités sont protégées par la loi française de façon assez contraignante et exhaustive. La France n'a dès lors pas besoin d'adopter d'autres lois à cet effet. Alors, par le refus de ratification de la Charte des langues régionales et minoritaires, la France garantit non seulement son intégrité comme Nation mais contribue aussi à empêcher que se constitue une autre tentative de domination de l'Europe par des idéaux systématisants.

En même temps, si l'on envisage cette affaire du refus de ratification de la Charte à partir de l'angle du besoin de défense et de renforcement du français vis-à-vis l'avancée du *globish*, on peut y voir un autre point favorable. Il a aussi servi à renforcer la position du français puisque tout affaiblissement de la langue française en France, ce qui finirait par se produire étant donnée le caractère facultatif auquel son usage serait relégué, ouvrirait ainsi encore plus la porte à l'usage du *globish*, car on pourrait ne pas se mettre d'accord sur quelle langue et de quelle région serait à utiliser.

Ça pourrait aboutir à une guerre de langues minoritaires et régionales avec laquelle cette langue simplifiée, aux fonctions surtout pratiques aurait beaucoup à gagner.

2. Sites de défense et promotion du français

(...) la langue n'est-elle pas, avec la culture, l'élément constitutif déterminant de la Communauté ? D'autre part, c'est un critère linguistique qui délimite la compétence territoriale des Communautés (...) (Blampain, 1997: 459).

D'après cet extrait il est évident que, - et nous croyons pouvoir dire qu'il s'agit d'une attitude transversale à tout le monde francophone, - on est conscient qu'il faut défendre et promouvoir la langue française non seulement à cause de la richesse patrimoniale qu'elle représente, mais aussi parce qu'elle est une trace d'individualisation d'une communauté francophone de Belgique qui au moment où ce livre paraît, comptait 4.200.000 personnes (Cf. Blampain, 1997: 460).

A cet égard, la communauté francophone de Belgique a toujours entrepris des efforts pour que sa langue soit un symbole vivant et décisif. En effet, la question linguistique a depuis toujours été au centre des soucis de l'Etat belge : déjà en 1963 les lois coordonnées sur l'emploi des langues étaient lancées ; en 1970 les communautés recevaient le droit de gérer leurs langues ; la révision constitutionnelle de 1971 consacrait l'autonomie culturelle des communautés qui intègrent cette nation ; française et flamande, la défense et l'illustration de la langue étant au premier plan des compétences des Conseils culturels.

La loi spéciale des réformes institutionnelles de 1980 intègre ce principe dans une liste des matières culturelles communautaires (*idem*: 459). La révision constitutionnelle de 1971 accorde aussi aux communautés culturelles la compétence de décider sur l'emploi des langues vis-à-vis des matières administratives, l'enseignement public, les relations sociales entre employeurs et leur personnel, les actes et les documents des entreprises exigés par la loi ou les règlements (*idem*: 460).

Quant aux sites internet de promotion du français proprement dits, outre celui du gouvernement, que nous avons abondamment décrit au premier volet, il faut mettre en évidence un réunissant tout un lot de sites en français issus de différents pays francophones, mais traitant tous de thèmes relatifs à des questions de langue française.²⁹

²⁹ <http://www.langue-francaise.org/Sites.php> [Consulté le 16 juin 2011]

En dépit du grand nombre de sites rassemblés, la bonne organisation de ce site rend sa consultation facile une fois que les adresses téléchargeables sont divisées en catégories de sujets. Notamment : associations française, associations étrangères, organismes officiels, documentation, didactique de la langue française, sites d'adresses, donc encore plus de possibilités de consultation surtout pour les entreprises et autres. De plus, ce site présente encore, sur une colonne à gauche de l'écran, diverses possibilités de consultation de textes, de publications et d'organismes publics destinés à la promotion de la langue française dans le monde.

De la Belgique, il faut relever d'abord le site <http://www.francophonie.be/ndf/>³⁰, naguère <http://www.dmnet.be/ndf>, consacré à la langue française en Flandre. Ensuite, il faut faire référence au <http://www2.cfwb.be/franca/xml/html/bd/bd.htm>³¹, une base de données terminologiques du Service de la langue française du Ministère de la Communauté Française de Belgique. Le service est bien organisé et dispose d'outils au maniement facile dans les langues les plus utiles pour les Belges ; divisé en domaines de consultation comme l'IATE de l'UE, dont le seul problème est, à notre avis, une mise à jour défailante une fois qu'à ce jour la dernière a eu lieu le 24 février 2007.

On peut aussi cliquer sur le lien « *Communauté française de Belgique* » où l'on peut accéder à tout genre de thèmes politiques, sociaux, professionnels et autres. A côté, il y a encore un autre lien intitulé « *Service de la langue française* », totalement consacré aux enjeux linguistiques du français à charge de la Direction générale de la Culture/ Service générale des Lettres et du Livre. Il faut encore mentionner le site <http://users.skynet.be/typographie>³² d'origine belge et complètement consacré à la divulgation de publications en langue française, surtout au sujet de la langue.

L'apport de la défense du français venu de Suisse est assuré par le site <http://www.defensedufrancais.ch/>³³, à charge de la Fondation Défense du Français / Association Défense du Français. Sur la colonne de la Fondation, on peut lire d'abord de nombreux articles à propos de l'état du français en Suisse vis-à-vis de l'avancée non seulement de l'anglais comme de l'allemand. Il est encore possible d'accéder sur de nombreux sites, dont la plupart sont suisses, bien qu'il y en ait d'autres issus de pays francophones et un d'Allemagne, tous rapportés aux questions linguistiques.

³⁰ [Consulté le 16 juin 2011]

³¹ [Consulté le 18 juin 2011]

³² [Consulté le 18 juin 2011]

³³ [Consulté le 19 juin 2011]

On peut aussi connaître les noms des membres de la Fondation responsable de ce site. La colonne de droite appartient à une association activiste de défense et exigeance de l'usage de la langue française en Suisse dans plusieurs domaines de la vie communautaire. Cette colonne étant en effet le lieu où elle fait part de ses initiatives. Il est aussi possible de connaître les noms des membres de cette association. Il y a aussi d'autres moyens de connexion à des rubriques liées à l'étude de la langue française et un lien qui s'appelle *MOT CLEFS*, qui renvoie à des textes de réflexion sur l'état actuel de la langue française.

Revenant sur le site <http://www.langue-francaise.org/Sites.php>, on trouve encore les liens du Canada, comme <http://www.mef.qc.ca/>³⁴, consacré à l'action de tous ceux qui partagent ses objectifs fondamentaux : « Promouvoir le fait français; faire du français la langue d'usage, de travail et des communications au Québec; appuyer toute initiative visant à favoriser l'excellence du français écrit et parlé ; défendre la langue française ; s'opposer à toute initiative politique visant à institutionnaliser le bilinguisme au Québec »³⁵.

Encore d'origine canadienne, mais davantage consacrée à la divulgation culturelle générale et de documents en langue française, il faut mentionner le site de Jacques Leclerc <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/>³⁶. Intéressant et facile à consulter, on y trouve un espace digital où l'on peut trouver des réponses en français à des questions sur tous les pays du monde.

Le site www.dglf.culture.gouv.fr/ressources/ressources_francophonie.htm³⁷ est le point de départ pour un grand nombre d'autres sites, dont ceux consacrés au Réseau culturel et scolaire français à l'étranger comme www.diplomatie.gouv.fr/fr/ qui est une fenêtre sur tous les enjeux mis à disposition par la diplomatie et le gouvernement français à ceux qui veulent apprendre ou enseigner le français hors de, ou en France, connaître des chercheurs ou historiens français, voyager dans le monde, travailler ou faire un stage en France. De son côté, l'Agence universitaire de la Francophonie, www.auf.org/, une institution qui réunit les contributions financières et budgétaires de beaucoup d'Etats francophones, informe sur les programmes de coopération visant l'appui d'actions de formation scientifique et culturelle menées par un réseau de 779

³⁴ [Consulté le 19 juin 2011]

³⁵ *Ibidem.*

³⁶ [Consulté le 19 juin 2011]

³⁷ [Consulté le 21 juin 2011]

établissements d'enseignement supérieur qui ont choisi le français comme langue d'enseignement et de recherche.

www.alliancefr.org/, www.fondation-alliancefr.org/spip.php?rubrique1 sont les sites de l'Alliance française, une institution connue partout dans le monde depuis des décennies, qui est le portrait de la compétence française en matière d'enseignement du français et de la culture française³⁸. En plus, cette institution offre des services d'appui aux entreprises, aux professeurs de français langue étrangère ou aux gens qui veulent apprendre le français pour s'intégrer dans des sociétés francophones. Enfin c'est un grand nombre d'actions visant la promotion et la défense du français. Des sites bien structurés avec des renseignements clairs et utiles.

L'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger www.aefe.fr/ a été instituée en 1990 sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes. Son but est d'assurer l'éducation des enfants français à l'étranger, de conseiller et de coopérer dans l'amélioration des systèmes d'enseignement des institutions des autres pays, de promouvoir le rayonnement de la culture française ainsi que la gestion des apports humains et financiers consacrés à ces actions.

La Mission laïque française www.mlfmonde.org/ est une association pour l'enseignement dont le but est de faire rayonner la langue et la culture françaises à laquelle appartient un réseau traditionnel de plusieurs écoles ayant des statuts divers, et plusieurs écoles, éparpillées dans le monde qui font face aux besoins spécifiques des entreprises françaises et étrangères en matière de scolarisation d'enfants ou de personnel expatriés.

La Fédération Internationale des professeurs de français fipf.org/ oriente ses actions vers la fédération de toutes les associations d'enseignants de français du monde ou l'encouragement et l'aide à leur création. Elle s'engage à la diffusion de leurs expériences et recherches pédagogiques. Cette fédération aspire à avoir comme résultat de ses actions, entre autres, la promotion de la langue et de la culture françaises, la production d'outils pédagogiques. Elle se veut un carrefour ou un canal d'échanges

³⁸ Evoquons de notre expérience personnelle lors de notre passage par la délégation de Porto de cette institution, où nous avons conclu le cours supérieur qui, entre autres, incluait une discipline de civilisation qui traitait de thèmes comme l'histoire et la politique contemporaine de la France, ainsi qu'une bonne connaissance de la géographie française, de l'organisation administrative de la France et du climat de chacune de ses régions ainsi que de leurs produits les plus typiques. La littérature : d'abord la classique, ensuite la contemporaine, pour connaître quelques auteurs récemment admis dans l'univers francophone, servaient à créer des habitudes d'interprétation et de commentaire écrit chez les élèves. Il faut aussi absolument mentionner les cours de français des affaires qui préparait les élèves à un type tout différent d'usage du français : le français commercial.

entre professionnels. A travers ce site, il est possible de connaître les noms des responsables de cet organisme, leurs activités, lire leurs publications, les sites de ses associés.

Franc-parler www.francparler.info/accueil/ est un site utile qui aide tous ceux qui enseignent le français, en particulier les non francophones parce qu'il fournit un grand nombre de rubriques qui peuvent servir à l'animation des classes de français, faciliter l'interaction entre professeurs de français, et fournir des ludiciels aux élèves.

Le site www.jeunesse.francophonie.org/ appartient à l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) et est expressément conçu pour la jeunesse. On y informe les jeunes sur la francophonie et on les invite à s'engager et à participer, via l'OIF, aux actions philanthropiques de la francophonie,.

D'ailleurs l'OIF est un autre organisme qui mérite une mention particulière, puisqu'elle entreprend des actions visant la mise en pratique de la solidarité effective entre les peuples de ses 75 Etats membres³⁹. Concrètement, dans le domaine de la promotion et défense de la langue française, l'OIF offre un programme visant l'amélioration des compétences des enseignants de chaque pays, notamment des formations, qui tient en compte les environnements linguistiques où ils s'insèrent. En outre, elle met à disposition des outils et des didactiques adaptés à la position que le français occupe (première, seconde ou langue étrangère) dans chacun de ces pays. Il faut noter encore que ces formations sont souvent élaborées en partenariat avec la Fédération internationale des professeurs de français et l'Agence universitaire de la Francophonie.

³⁹ <http://www.francophonie.org/Qui-sommes-nous.html> [Consulté le 27 juin 2011].

3. La place de la culture française

Les autres ressources de promotion de la langue française que nous retiendrons sont celles qui résultent du génie artistique et innovateur des peuples francophones. Parlant plus spécifiquement, pendant un empan non négligeable de temps, la France a engendré des vrais leaders culturels qui ont été responsables de son rayonnement un peu partout en Europe, mais surtout dans les sociétés du nouveau monde. Là, ce grand rayonnement a peut-être été dû à la contribution inspiratrice des écrivains illuministes français pour les successifs mouvements libéraux et les guerres d'indépendance qui se sont produites pendant les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Pourtant, depuis la deuxième partie des années 60 du dernier siècle ce génie artistique et de pensée commence à ne plus impressionner autant le monde. Dans le tournant de la décennie suivante, la France semble ne plus être le phare avant-gardiste de l'intelligentsia notamment aux Etats-Unis.

Depuis la moitié du siècle dernier, ce pays qui jusqu'à la fin des années 1950 lisait les romans naturalistes français et buvait avidement les auteurs connotés avec la « *French Theory* » commence non seulement à produire comme à promouvoir dans le monde entier une espèce de littérature dont les caractéristiques restent bien hors de celles qui sont les lignes de force des essais et des romans typiquement français. (Cf. Morrison, 2008: 46s).

De peur de perdre son statut, sentant que le roman « typiquement » français de réflexion social est une thématique démodée : « Dans le monde de la fiction, la France était au centre du jeu » (*idem*: 53), la France essaie une nouvelle façon de littérature. La baisse de prestige de la littérature française au niveau mondial est attribuée à un vide de génie pour produire ces grands romans dont les écrivains anglo-saxons sont maîtres, comme à un échec des nouveaux écrivains qui, entre-temps, se sont lancés dans un genre de recette littéraire de introspective mais sans flamme, ni talent et pleine de clichés.

En même temps, le soutien prêté par les institutions culturelles publiques qui ont beau dépenser des millions dans la promotion de cette « nouvelle vague » littéraire française, et lancer des prix littéraires pour de nouveaux talents, les chiffres du succès ne démarrent pas et elle ne parvient pas à convaincre à l'intérieur ou hors frontières. En

revanche, certains auteurs français continuent à jouir du prestige sans avoir besoin de subventions ou d'autre type d'intervention de l'Etat.

En effet, ce pays qui jadis traçait les voies de la littérature et donnait à penser aux générations d'étudiants dans le monde entier à cause de la richesse thématique de ses essais et de ses romans ainsi que la substance de leurs personnages, se sent maintenant perdu dans un univers littéraire où les thématiques *allégées* et le style artificiel sont la recette qui tout le monde adopte pour devenir écrivain. La littérature française abandonne sa mission de réflexion sur les thèmes de l'Humanité pour se consacrer à une recette de profit apparemment infaillible, mais sans la touche du génie et d'identité qu'avaient les récits de Zola, Balzac, Hugo, Proust ou à un autre niveau Barthes, Foucault ou Derrida (*idem*).

L'action des éditeurs ne bénéficie pas non plus de la reprise d'une place de prestige par la littérature française car leurs profits sont garantis par la loi, qu'ils publient des médiocrités ou des œuvres géniales. En plus, ils savent que le public ne s'en rendra pas compte (*idem*: 59).

Cependant, on ne peut pas dire que ce vide d'idées et de génie ait atteint seulement la France. Tous les pays semblent sentir une certaine précarité en matière d'innovation et de création culturelle. C'est comme si une vague culturelle qui n'appartient à nulle culture spécifique avait pris possession de la culture mondiale. Ce ne serait pas nécessairement mauvais si cette culture n'était pas un produit analogue au *globish* pour la langue. Ce sont des produits culturels fait à partir d'une recette multiculturelle qui se vendent dans le monde entier mais qui n'ont pas d'identité distinctive. Peut-être la France a-t-elle plus du mal à s'adapter à ce type d'industrie (Cf. Compagnon, 2008: 158).

Morrison critique aussi l'état d'asphyxie où la nouvelle création théâtrale française est arrivée qui, à l'instar du roman, a aussi suivi la voie de l'autofiction, surtout si l'on rappelle que la France est le lieu de naissance de grands noms du texte dramatique comme Racine, Corneille et Molière. Réputation du génie théâtral que confirmeront, par la suite des deux guerres mondiales, les pièces du théâtre de l'absurde ou par des dramaturges comme Beckett, Ionesco ou Sartre dont les noms sont internationalement reconnus. A nouveau, il semble que les subventions concédées aux créateurs actuels ont un effet nocif. Encore une fois, on voit la fameuse ligne Maginot servir d'analogie pour mentionner une mesure gouvernementale dont les retombées sont jugées désastreuses.

Suivant une politique protectionniste de sa culture, la France est parvenue à se faire marginaliser à l'étranger. En même temps, cette mesure a produit chez les créateurs une sensation d'écart des soucis à l'égard des succès que leurs ouvrages puissent avoir internationalement : « L'un des effets néfastes de la ligne Maginot fut de faire croire aux Français qu'ils étaient à l'abri d'une invasion allemande, on sait ce qu'il advint... » (Morrison, 2008: 113).

En tout cas, il faut bien l'admettre : non seulement ces nouveaux créateurs ont un héritage dont la qualité est si non impossible au moins très difficilement égalable, comme ils doivent faire face à une concurrence internationale beaucoup plus féroce. Nonobstant, et c'est Morrison qui le dit, la France n'a pas été totalement écartée des prix internationaux et il est encore possible d'énumérer quelques succès que remportent ses créateurs actuels hors de France, notamment aux Etats-Unis.

Une histoire à peu près semblable peut être évoquée à propos du cinéma. Bien que l'inventeur de la caméra et les premiers réalisateurs de cinéma aient été des Français, c'est aux Etats-Unis, et à cause de circonstances évidentes que cet art allait connaître de grands développements au niveau des techniques.

Pourtant, et encore une fois, les années suivant les deux guerres mondiales révéleront un génie artistique français connu comme « Nouvelle Vague » (*idem*: 60), pour le septième art dont les productions ainsi que les auteurs donnent à parler et servent d'inspiration encore aujourd'hui pour ceux qui aspirent à traîner les chemins du cinéma d'auteur et de qualité.

Cependant, à partir des années 1970, et suite à la parution des grandes productions hollywoodiennes, comme par exemple la trilogie *Starwars*, les salles de cinéma de presque tout le monde ont été prises dans sa grande majorité par le cinéma américain, dont la capacité à émerveiller le public avec des effets spéciaux et des histoires passionnantes à perdre le souffle ne s'est pas tarie depuis lors.

Le cinéma français, et pourquoi ne pas le dire, ses confrères européens, ne saurait pas suivre ce chemin, même quand il était encore en temps de le faire. Il a préféré suivre la voie apparemment plus simples des comédies du type *Le Gendarme* de Louis de Funès, ou bien que, dans une moindre mesure, produire des films plus raffinés au niveau plastique ou intellectuel. En tout cas, la plupart de ces films s'adressaient au marché intérieur. Hors de France, ce n'était qu'une très petite élite intellectuelle qui appréciait ces films. La France a cru possible de protéger son industrie du cinéma avec des subventions et des quotas, qui malgré tout n'ont pas été efficaces pour éviter les

dégâts provoqués par la télévision, qui s'emparait de plus en plus des habitudes quotidiennes, et par les grandes productions américaines (*idem*: 62).

En plus, il faut encore mentionner un autre aspect qui concerne le fait que la plupart des masses qui emplissent les cinémas ne sont ni exigeantes, ni critiques à égard du manque de qualité des films américains. Ceci étant une des raisons pour lesquelles les productions américaines ont des audimats aussi élevés. Il est indéniable qu'à partir d'un moment donné, et surtout suite à la guerre du Vietnam, on a vu l'industrie du cinéma des Etats-Unis subir une division lors de la parution du cinéma indépendant, qui s'écarte des productions commerciales et se livre à un type de production réflexive et d'introspection sociale d'où sortent de vrais chefs d'œuvre. Ce phénomène a lui aussi contribué à ce que même les couches les plus critiques des productions cinématographiques commerciales se convertissent au cinéma américain. Ce fait contribuant encore une fois à la dissémination de langue et de la culture américaines.

Selon Antoine Compagnon, les subventions et les privilèges actuellement concédés aux arts peuvent bien être l'une des raisons principales à la base d'une réponse moins énergique et plutôt lâche de la part de la production culturelle française.

Son estimation de l'état de la culture française, qui ne peut pas être classée comme bienveillante, est pourtant plus lucide et moins biaisée que celle de Morrison, par des chiffres qui, bien que s'agissant des chiffres statistiques, auxquels de nos jours on attache tant d'importance, ne reflètent que l'opinion d'un certain public. Pour lui ce n'est pas seulement la culture française qui dénote actuellement des traits de crise de génie et d'innovation. C'est plutôt un mal généralisé partout dans le monde, mais dont la France, comme référence culturelle depuis longtemps se ressent spécialement. Que ses productions culturelles prennent une place aux côtés de tant d'autres est synonyme d'un effacement de l'importance du pays au niveau mondial, car pour elle la culture et le pays sont la même chose (*idem*: 138). Ce n'est donc pas surprenant que tant d'essais comme ceux nommés par Compagnon paraissent pour critiquer la « panne de la culture française ».

En même temps, la production culturelle française a cru que la marque France parviendrait à vendre quelle que soit la qualité de la marchandise : « Les Français semblent avoir longtemps cru que leur culture conserverait toutes ses prérogatives internationales malgré l'affaiblissement de leur pays et même de leur langue dans le monde » (*idem*: 162). La France a même essayé de freiner le rayonnement du multiculturalisme, car « La culture n'est pas une marchandise comme les autres » (*apud*

Compagnon: 177). A vrai dire, pour certains, la réalité sociale des deux pays n'est pas la même ou, du moins, ce qu'ils ne comprennent pas c'est qu'elles soient figurées avec les clichés exportés par les Etats-Unis.

Pour Compagnon, cette baisse de qualité de la création et de la culture française est le résultat des politiques de subventions de gouvernements, qui font de la production culturelle un travail comme les autres et une source de dépenses élevées sans résultats satisfaisants parce qu'elles créent un sentiment de nonchalance et de chose acquise chez ceux qui en jouissent sans que les résultats soient forcément bons. En plus on mise sur des solutions à court terme « l'assemblage de *pressbook* » pour être autant productif que les autres (Cf. Compagnon, 2008).

Selon lui la stratégie à suivre pour remettre la langue et la culture françaises à une place relevée internationale serait plutôt de prêter un plus fort soutien à l'enseignement de la langue française dans le monde, dès les premières années de l'école, comme on le faisait avant et dont les résultats étaient bons. On a tendance à aimer les langues et les cultures avec lesquelles on contacte dès le début de notre éducation et on ne s'en désintéressera pas facilement. Miser sur des actions à long terme et avoir la patience d'en attendre les résultats est la solution pour que la France regagne un positionnement significatif à l'échelle culturelle mondiale (Cf. Compagnon: 186).

Encore d'après Compagnon, le rôle de la France est de rester elle-même, et de nier ce multiculturalisme en vogue, parce que pour elle il est artificiel, en réagissant contre cet état des choses et en contrariant le courant mondial. Cela semble aussi être la façon la plus sûre de réveiller le reste du monde de la léthargie, une fois que le reste du monde aime maudire la France. Quand la France réagit et ne se laisse pas aller, le reste du monde réagit et critique la France et ainsi les cultures reprennent leurs visages identitaires (*idem*: 202).

« La résistance n'est-elle pas, autant que la puissance, la loi du monde ? Vivre c'est réagir, et toute action appelle sa réaction » (Coûteau, 2006: 274). Cette phrase est d'une certaine façon la confirmation de ce qui vient d'être dit au paragraphe précédant. En effet, c'est peut-être la mission de la France et du français d'être la réaction à cet impérialisme culturel qui s'est emparé d'une bonne partie du monde depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Ainsi, les créateurs français au lieu d'essayer à tout prix de s'adapter aux canons culturels anglo-saxons, dans lesquels ils rappellent Mr. Hulot essayant d'utiliser les gadgets de technique avancée, devront de plus en plus essayer celle qui a toujours été sa spécialité : se redresser et être l'élément de galvanisation du

combat contre l'« Organisation commerciale du monde », parce que ce sentiment d'inadaptation et de mauvais usage des clichés anglo-saxons est très présent dans d'autres pays.

Selon Coûteaux peut-être est-ce en France qu'aura lieu le grand combat qui libérera le monde de cette organisation massificatrice de l'humanité. Ce dont nous sommes persuadés c'est que la France aura un rôle très important dans cette transformation de la production culturelle mondiale. Dans ce contexte, la traduction occupera une place essentielle.

4. La qualité en traduction

La traduction est une activité qui existe depuis longtemps et à laquelle on a souvent fait recours et beaucoup plus que ce qu'on imagine (*Cf.* Encrevé, 2007). Les premiers théoriciens ne se sont penchés que sur les problématiques de pour ou contre la littéralité relevées lors du transfert d'un texte oral ou écrit d'une langue vers l'autre. Pourtant, de nos jours, et grâce à tant de chercheurs qui ont étudié et même réalisé des expériences dans ce domaine, la façon dont on envisage cette activité a beaucoup changé tant au niveau de sa portée dans la vie humaine qu'au niveau des différentes facettes que cette activité peut avoir, ou encore au niveau de son exigence technique et de talent.

La question de savoir quelle est la façon idéale de traduire paraît avoir toujours été à la base de tous les courants théoriques d'approches traductives qui se sont formés depuis la traduction de la Bible. Le point commun entre tous ces courants a été la recherche d'un canon et d'un système qui permettent et garantissent l'établissement d'une estimation de la qualité, c'est-à-dire le développement d'une technique pour le transfert correct et intégral de ce qui se dit ou s'écrit dans une langue vers une autre langue.

Ainsi, dans l'histoire de la traduction en Occident, pendant longtemps, le doute a été placé sur la question de savoir si le choix de l'approche traductive devait se faire dans l'esprit ou dans la lettre. Par exemple saint Jérôme (347-419/420), à l'instar de Cicéron (106-43 av. J.-C.) ou Horace (65 av. J.-C.- 8 av. J.-C.), préfère traduire des idées quand il s'agit de textes grecs parce qu'il se méfie des traductions littérales. Il le réfère lors de la traduction des textes des Ecritures Saintes, bien qu'il adopte, pour réaliser cette tâche, une approche de transfert mot-à-mot, persuadé que dans ces textes même l'ordre original des mots est un mystère auquel il ne faut pas être infidèle. Ce besoin de changement d'approche dénote déjà une notion de différence de caractère textuel (*Cf.* Oustinoff, 2009: 28).

D'ailleurs, pendant longtemps, il était consensuel entre les théoriciens de la traduction que la fidélité au texte original était l'objectif premier et l'obligation pour

tout traducteur. Dans un premier temps, le traducteur doit avoir de profondes connaissances aussi bien de la langue de départ que de la langue cible. Il doit comprendre intégralement le sens du texte et traduire selon ce sens. Par exemple, au XV^{ème} siècle, le roi Edouard I^{er} du Portugal, dans son ouvrage *Le conseiller loyal* (1430s), parmi d'autres instructions, affirme que le traducteur doit tout d'abord comprendre le sens de la phrase et ensuite la rendre entièrement sans rien y omettre, ajouter ou changer (Cf. Douglas, 1997: 60).

Nonobstant, et revenant un peu en arrière, Cicéron allait plus loin et admettait deux formes de traduction ; la première, que l'on peut appeler traduction des interprètes, beaucoup plus proche de la forme du texte original et, la deuxième, (*l'imitatio*) celle qui se détache du texte original, et suit une sorte de méthode de traduction qui, de nos jours, est appelée adaptation, puisqu'elle cherche plus à se faire en accord avec la naturalité rhétorique de la langue cible. Pour Cicéron, la fidélité ne se plaçait pas au niveau du même nombre de mots, mais plutôt au niveau du poids dans le sens dans la langue cible que dans la langue de départ (Cf. Oustinoff, 2009: 29).

Ce schéma traductif occidental qui se délinéa à partir de la notion du besoin de fidélité, présent tant dans les arguments de ceux qui défendent que la traduction se fasse par le sens, soit dans les arguments de ceux qui défendent qu'elle doit se faire mot à mot, est peut-être dû au phénomène du bilinguisme et d'une espèce de succession hégémonique qui s'est produite en Europe avant l'ère chrétienne déjà. Le grec commence par être la langue hégémonique à laquelle le latin va se comparer pour s'enrichir et pouvoir parvenir à combler l'idée de fidélité.

Plus tard, quand il s'agit de prendre son souffle et de remplacer le grec dans l'hégémonie, le latin va entamer son indépendance comme langue et essayer la traduction par le sens, toutefois en préférant de s'exprimer selon sa sensibilité, et non selon la sensibilité qu'un autre peuple attribue aux mots. Plus tard, ce sera le tour des langues vernaculaires d'entreprendre leur chemin d'indépendance, en empruntant la même voie du latin lors de son indépendance par rapport au grec. Peu à peu, le latin, la langue mère, devient moins importante que les langues vernaculaires qu'elle a engendrées (*idem*: 30).

Pourtant, le latin va persister pendant tout le Moyen Age. Ce ne sera que lors de la Renaissance qu'on le verra reculer un peu, restant quand-même dans les domaines de culture et de l'Eglise, ce qui d'ailleurs arrive aussi avec le grec.

La plus grande liberté que permet le schéma sens à sens va être portée beaucoup plus loin pendant la Renaissance, surtout par les traductions des auteurs classiques en langue française, où on en profitera pour enrichir cette langue et en même temps combler les manques de goût en faisant des traductions plus en phase avec l'époque. Ces traductions seront appelées les Belles Infidèles précisément parce que les choix traductifs, au lieu de suivre exactement l'écrit original, les rendent plus attrayantes pour le goût du public de l'époque.

Le fait que ces traductions « libres » faites en français aient servi de base à la traduction dans d'autres langues a permis l'apparition d'ouvrages de traduction qui n'étaient plus que le simulacre des ouvrages originaux, par exemple en langue anglaise, parce que les Anglais étaient plus familiarisés avec la langue française qu'avec le latin ou le grec ; «Les frontières entre l'imitation, traduction et adaptation varient en effet selon les époques. L'« infidélité est donc une notion toute relative » (*idem*: 35).

En tout cas, même pendant cette époque, certains ne sentent pas à l'aise avec le fait qu'on traduit sans tenir compte de la fidélité au texte original. D'ailleurs, ce débat va s'étendre jusqu'au XX^{ème} siècle et faire se creuser le fossé entre les partisans de la fidélité, qui ne la croient possible qu'avec une plus grande littéralité, et ceux pour qui la traduction sens à sens ne signifie pas nécessairement manque de fidélité, bien au contraire.

Le XX^{ème} siècle est le temps où les apports de la linguistique et de la théorie de la littérature vont permettre aux académiciens de formuler des théories aux bases plus solides. Non plus des théories basées sur des suppositions intuitives, mais déjà soutenues par des descriptions et des recherches comparatives entre langues. C'est en effet à cette époque que les textes apparaissent nommés comme TD ou TO et TA ou TC (texte de départ ou texte original et texte d'arrivée ou texte cible).

A cette période, plutôt que de fidélité, on parle d'équivalence. Cependant, pour les théoriciens de ce siècle, le dilemme se pose plus au niveau de l'attitude d'équivalence que le traducteur doit prendre. Faut-il aspirer à une équivalence avec la culture de la langue de l'original où l'équivalence se produit-elle en rapprochant le texte traduit de la culture de la langue cible ?

Ce type de question rend inoffensives les approches purement linguistiques sur la traduction, comme la taxonomie de la traduction faite par J.-P. Vinay et J. Darbelnet, où toutes les opérations linguistiques possibles, réalisées pendant une traduction, ont été

identifiées et nommées, sans que pourtant la problématique de placement de l'équivalence ait été résolue (*idem*: 55).

E. Nida, influencé par la grammaire générative de Chomsky, essaye à son tour de fonder la science de la traduction en proposant un abordage textuel scientifique où partant de structures syntactiques, il essaye de former des arbres d'éléments formels du texte.

Selon lui, la traduction peut suivre le chemin de l'équivalence formelle, qui concentre les choix traductifs sur le message du texte original, la traduction devant être le plus possible faite à l'image et forme de l'original. Quand à l'autre type de traduction, qu'il désigne par « équivalence dynamique », elle a pour base le principe de l'effet équivalent, c'est-à-dire que l'effet produit par le texte traduit sur le récepteur doit être équivalent à l'effet produit par le texte original sur son récepteur.

Ce type d'approche traductive implique une attention plus centrée sur le récepteur, et Nida dégage pour cette approche textuelle trois types de fonctions : la nature du message ; le ou les propos du message de l'auteur et, par attribution, du traducteur ; le type d'audience. Il proclame aussi que ce type de traduction doit fonctionner comme un texte original, son expression devant être le plus naturelle possible (Cf. Venuti, 2000: 126s).

Cette approche nommée « équivalence dynamique » représente l'évolution qui va provoquer toute une nouvelle vague d'approches traductives fonctionnelles, comme la *Skopostheorie* proposée Hans Vermeer, selon laquelle le texte source n'est qu'une base informative à partir de laquelle on traduit selon les objectifs définis au préalable par l'initiateur de cette traduction (Cf. *idem*: 1989). Chez Christiane Nord pour qui, *grosso modo*, la traduction peut être réalisée selon une fonction *documental* ou une fonction *instrumental*, la stratégie traductive à suivre dépend des réponses données à une déclaration sur les objectifs et finalités de la traduction. Nonobstant, Christiane Nord introduit la notion de « loyauté » dans la traduction vis-à-vis le texte original (Cf. Nord, 1997).

Juliane House, basée sur la grammaire de Michael Halliday, propose un modèle de vérification de la qualité de la traduction, où elle met en exergue l'attention que le traducteur doit observer à l'égard de la relation existante entre le genre, registre et langage lors de l'approche du texte de départ pour réaliser la traduction. Elle aussi parle de traduction qui peut être façonnée selon l'original *overt*, ou façonnée pour paraître un original *covert* (Cf. Munday, 2001: 90-92).

Ce qui est important, c'est que suite à toutes ces théories sur l'activité traductive, on peut conclure que chaque texte a une identité propre et que, dans sa version originale, est porteur d'un message qui ne sera pas nécessairement intégralement respecté dans la traduction, qui à son tour peut suivre un chemin textuel indépendant. Mais quand même, il y a des limites à cette autonomie. Notamment et surtout s'il s'agit d'un texte littéraire.

Revenons à la question de départ de ce volet « La qualité en traduction ». Quels sont les points essentiels pour parvenir à faire une traduction la plus correcte possible ? Pendant longtemps on a débattu un nombre de questions qui, d'une façon ou d'autre, visaient à pointer une « formule » qui serait infaillible pour parvenir à réaliser des traductions de qualité. Pourtant, toutes les théories formulées à cette fin ont fait preuve d'imprécision, sa mise en pratique s'avérant toujours difficile ou même impraticable.

Les transformations d'ordre social, scientifique, technique, technologique et politique qui se sont produites depuis le début du XX^{ème} siècle, mais surtout à la suite de la deuxième Guerre mondiale ont peu à peu obligé à un positionnement différent vis-à-vis l'activité de la traduction.

Ainsi, non seulement conscients de l'indéniable augmentation d'exigence que les nouveaux enjeux mondiaux entraînent pour la communication, mais aussi pour mettre en exergue l'importance de la traduction comme profession, Mona Baker reconnaît le besoin d'une instruction systématisée, spécialement conçue pour ceux qui l'exercent (Cf. Baker, 1992).

Tous ceux qui enseignent et exercent la traduction s'accordent sur le fait que la traduction est un domaine où la formation continue est cruciale et le traducteur est plus compétent plus il est conscient du fait que tous les peuples ont leurs métaphores toutes propres et uniques pour exprimer leurs concepts, perceptions, visions et organisations du monde : « (...) not all languages / cultures express these metaphors in the same way, and these metaphors function not just at the level of literary language » (Maia, 1994: 22).

Nous avons déjà reconnu que depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale mais surtout dès le début de la mondialisation l'activité de traduction a bougé. De nos jours, il faut que le traducteur soit suffisamment flexible pour être capable de s'adapter non seulement aux différents types de textes, mais aussi aux contraintes que les canons de qualité pour la traduction de ces textes imposent.

Pour être plus clair et spécifique, l'approche traductive à un texte scientifique, technique, technologique ou juridique destiné à des connaisseurs du domaine obéit à des canons bien différents de l'approche au même texte considérée pour le public en général. Le traducteur doit être capable, d'une part, de produire une traduction finale de ce texte pour les connaisseurs du domaine en s'exprimant dans les termes et la phraséologie respectant les règles d'usage du domaine. D'autre part, si le texte est destiné à être lu par le public en général, il doit être capable de faire une traduction en s'exprimant dans un langage clair et correct, mais aussi simplement et correctement explicatif que possible. Pour ce faire, il faut que les traducteurs aient accès à des moyens qui les aident à accomplir leur but. Malheureusement, les dictionnaires ne sont plus ni suffisants ni totalement fiables. Il faut que les traducteurs puissent rapidement accéder à des moyens qui soient mis à jour et auxquels ils puissent faire confiance.

C'est à ce stade que l'action des gouvernements et des organismes officiels (comme la DGLFLF en France ou le IC au Portugal) peuvent prendre des mesures qui feront vraiment la différence tant au niveau de la capacité et qualité de réponse des traducteurs comme au niveau du prestige et de la défense et promotion des langues dans le monde.

En effet, la mise à disposition en ligne de sites où les traducteurs peuvent facilement trouver des guides pour les règles établies pour l'agencement textuel (registre, style), glossaires, dictionnaires, banques de données terminologiques est une nécessité et un investissement, car : « La traduction est, à l'heure de la mondialisation, une question qui ne saurait laisser personne indifférent » (Oustinoff, 2009: 47). La traduction peut devenir un atout dans la défense et la promotion d'une langue.

5. Enjeux traductifs

5.1 L'appui prêté à la traduction

Lors d'une recherche menée sur le moteur de recherche Google, nous avons relevé un grand nombre de sites bien structurés et de grande utilité pour le travail des traducteurs. Ci-dessous nous présenterons ceux qui nous ont le plus impressionnés et ferons des commentaires sur leur utilité.

Le lien de l'orthographe du site ressources en ligne, à charge de la DGLF [www.dglf.culture.gouv.fr/ressources/ressources francophonie.htm](http://www.dglf.culture.gouv.fr/ressources/ressources_francophonie.htm)⁴⁰, regroupe plusieurs autres liens ou bannières pour la recherche de l'orthographe correcte des mots français et davantage.

5.1.1 La bannière de l'orthographe

orthonet.sdv.fr/⁴¹ permet de dissiper les doutes sur le lexique à la graphie difficile, ou sur les accords ou les conjugaisons qui peuvent susciter des hésitations. A partir de ce lien, il est aussi possible de poser des questions directement à des linguistes. Les réponses sont rapides, précises et soutenues par des documents. Sur le lien « corrections », on peut soumettre de petits textes, pour en faire réviser l'orthographe et même les termes. Ce service se révèle précieux par exemple pour des entreprises, ayant des clients francophones qui veulent que leurs textes d'entretien avec ces clients aient un minimum de qualité d'expression. Le petit texte que nous avons soumis, comme expérience, a pris juste quelque dix minutes à nous être remis dûment révisé, ce qui prouve qu'il vaut la peine de recourir à ce site. Il va de soi dire qu'il est aussi un outil précieux pour les traducteurs non natifs du français.

www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html⁴², la Banque de dépannage linguistique, à charge de l'office québécois de la langue française, est un monde de ressources pour les traducteurs. A partir d'ici on peut accéder au Grand Dictionnaire Terminologique, qui est bien structuré, mais dont les langues disponibles sont

⁴⁰ [Consulté le 21 juin 2011]

⁴¹ [Consulté le 27 juin 2011]

⁴² [Consulté le 28 juin 2011]

uniquement le français, l'anglais et le latin. Le lien « rédaction et communication » renvoie à une page qui guide l'utilisateur dans les méandres de la rédaction et usages de communication selon sept sous-thèmes, c'est-à-dire, types de textes. On peut encore consulter les sections « syntaxe ou vocabulaire » pour élucider doutes sur neuf sous-thèmes dans chacune de ces sections.

www.synapse-fr.com/index.htm⁴³ Synapse Développement propose des applications de logiciels expressément développés pour le traitement textuel de la correction orthographique, syntaxique, l'analyse de la langue, le traitement automatique du langage naturel. D'autres applications sont indiquées pour la traduction mécanique, présentant un nombre plus vaste de paires de langues, et sont élaborés par une équipe de d'informaticiens, linguistes et lexicographes, dont certains linguistes sont parfaits bilingues des langues de quatre pays européens, outre le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol et le portugais.

<http://www.fouineux.com/original>⁴⁴ Le fouineux est un site canadien et une page d'accueil qui regroupent un grand nombre de dictionnaires de spécialité ou généraux ainsi qu'un grand nombre d'applications d'aide linguistique, notamment pour les synonymes, conjugaisons, traduction, encyclopédies, outils anglophones et sites web de recherche. Regroupés sous le lien de l'orthographe, il est encore possible de trouver des sites traitant des questions de grammaire française interactive, notamment ; grammaire.reverso.net/⁴⁵ ; www.leconjugueur.com/⁴⁶ ; www.pomme.ualberta.ca/devoir/

⁴⁷. Traitant spécifiquement des questions de l'accentuation, le site rali.iro.umontreal.ca/Reacc/Reacc.fr.cgi⁴⁸ permet d'insérer un texte sans accents et cliquer pour que l'application s'en charge.

Il y a encore quelques sites qui s'occupent de la typographie et des normes de mise en page : www.synapse-fr.com/typographie/TTM_0.htm⁴⁹ propose des manuels qui visent élucider de façon exhaustive tout type de doutes au moment d'écrire en français des textes obéissant à des normes figées. <http://www.orthotypographie.fr/index.html>⁵⁰ est un site de la responsabilité de Jean-

⁴³ [Consulté le 30 juin 2011]

⁴⁴ [Consulté le 22 juin 2011]

⁴⁵ [Consulté le 22 juin 2011]

⁴⁶ [Consulté le 22 juin 2011]

⁴⁷ [Consulté le 22 juin 2011]

⁴⁸ [Consulté le 22 juin 2011]

⁴⁹ [Consulté le 02 juillet 2011]

⁵⁰ [Consulté le 02 juillet 2011]

Pierre Lacroux, <http://www.interpc.fr/mapage/billaud/typopao.htm>⁵¹,
<http://www.typographie.org/>⁵² sont d'autres atouts du genre qu'il est possible de consulter pour se renseigner sur les règles de mise en page et d'écriture de textes français.

5.1.2 La bannière de la terminologie

Nous nous sommes déjà penchés sur l'importance de la terminologie et des moyens d'usage faciles qui permettent d'y accéder sur un simple clic, non seulement pour les spécialistes comme pour tous les autres professionnels, dont les traducteurs. www.cilf.org/ls.fr.html⁵³ est un site de la responsabilité du Conseil international de la langue française. Il contient des dictionnaires en ligne, une assez bonne base de données terminologique qui traite d'une variété de thèmes scientifiques et technologiques. Il fournit l'explication du concept et dès que possible, un correspondant dans plusieurs langues. Remarquons que ce site a un lien totalement consacré aux nouvelles éditions de dictionnaires et de livres en français, sur des thèmes variés, et publie la revue *Banque des mots*, dont le but est exprimé :

Cette revue, dont le Conseil international de la langue française fait le service à ceux de ses adhérents qui acquittent leur cotisation annuelle, présente des études et des recommandations sur la formation des mots nouveaux ainsi que des articles sur les vocabulaires spécialisés forgés récemment dans les disciplines scientifiques et techniques. Outil de travail pour les traducteurs et tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de la langue française dans le monde.⁵⁴

A part ces services, les intéressés par les questions linguistiques peuvent y accéder à des documents très érudits sur le lien « Publications membres ». Il est encore possible d'accéder aux règlements de concours, à des biographies et à d'autres types de commémorations et d'éphémérides. Citons aussi la revue *Le Français moderne* qui est publiée semestriellement et est une des plus anciennes revues sur la linguistique française, considérée indispensable pour les études universitaires de langue française. Il y a aussi un lien d'accès à « orthonet », dont on a parlé.

⁵¹ [Consulté le 02 juillet 2011]

⁵² [Consulté le 02 juillet 2011]

⁵³ [Consulté le 07 juillet 2011]

⁵⁴ Cf. http://www.cilf.fr/f/index.php?sp=coll&collection_id=10 [Consulté le 07 juillet 2011]

Regroupés sous le lien des sites de banques de données terminologiques qui permettent de faire des recherches multiples et simultanées sont proposés : www.terminometro.info/modules/divers/recherche_termes/index.php?ln=fr⁵⁵, www.lexilogos.com/etymologie.htm⁵⁶, <http://www.inventerm.com/>⁵⁷. Le premier offre encore divers liens d'intérêt sur des questions linguistiques.

Le lien de la terminologie regroupe douze sites de bases de données terminologiques à consultation individuelle. Ce lien fournit encore de nombreux sites de banques de données terminologiques d'organisations internationales, notamment de l'ONU, de la FAO, de l'OIT, de l'FMI, de l'UIT, de l'OMC, de l'UNESCO et de l'UE. Il propose aussi des guides et des didactiels pour la construction professionnelle d'une base de données terminologiques, ou pour accéder à www.terminologie.net/⁵⁸, www.termium.gc.ca/didacticiel_tutorial/francais/lecon1⁵⁹. Il est encore possible de consulter directement dans ce lien six dictionnaires de langue française.

Outre les outils d'appui aux traducteurs déjà mentionnés, le site de la DGLFLF, présent deux liens didactiels qui visent guider les traducteurs de textes spécialisés en leur montrant comment ils doivent élaborer leurs traductions et comment trouver les solutions à des problèmes propres de ce genre de texte.

Ainsi, www.terminologie.net/index.htm⁶⁰ est un site de la responsabilité de Daniel Gouadec où l'on apprend comment se font les premiers pas et comment s'organiser le travail pour devenir terminologue. L'accès au site est facile. Le site est bien structuré et, à part le fait qu'il y a deux liens encore en construction (*Revue terminologique*, *Terminotique*) et que le site n'ait pas été mis à jour depuis plus d'un an, il n'en est pas moins intéressant.

www.termium.gc.ca/didacticiel_tutorial/francais/lecon1/indexe_f.html⁶¹ est peut-être le site le mieux construit pour servir d'appui aux cours de terminologie. Il guide de façon détaillée ceux qui veulent devenir terminologues, parmi les méandres de la production terminologique en fournissant des exemples pour l'organisation de dossiers de termes, de cas d'étude, de difficultés possibles qui surgiront pendant le

⁵⁵ [Consulté le 30 juin 2011]

⁵⁶ [Consulté le 30 juin 2011]

⁵⁷ [Consulté le 30 juin 2011]

⁵⁸ [Consulté le 03 juillet 2011]

⁵⁹ [Consulté le 03 juillet 2011]

⁶⁰ [Consulté le 27 juillet 2011]

⁶¹ [Consulté le 27 juillet 2011]

travail et comment s'en sortir, et encore une récapitulation des points les plus importants de chaque chapitre.

5.2 Autres ressources en ligne pour la traduction

Outre les ressources mises en ligne par le gouvernement français, il y en a d'autres par des organismes comme www.banque-info.com/lexique-bancaire#a⁶², de la responsabilité de Banque Info. C'est une sorte d'encyclopédie pour l'information et la définition des termes bancaires, financiers et économiques les plus utilisés. Ce site est un atout pour les traducteurs parce qu'il fournit en plus des lettres modèles et des fiches pratiques, des documents authentiques, les textes qui assurent la correction d'une traduction et qui permettent d'avoir une meilleure compréhension entre les parties, à appliquer dans plusieurs situations. Encore dans l'univers de la terminologie bancaire, économique et financière, le site www.reverso.net/text_translation.aspx?lang=FR⁶³ offre des services de traduction mécanique pour un grand nombre de paires linguistiques, un dictionnaire très complet, de phrases typiques de ce secteur d'activité humaine et leurs traductions vers le français.

Un des domaines les plus difficiles pour les traducteurs est sans doute le juridique. A cet effet, le site www.lexinter.net/JF/dictionnaire_juridique.htm⁶⁴ met à disposition un glossaire juridique, boursier et financier. Le glossaire juridique est divisé selon les différentes branches du droit et de la jurisprudence. Il donne accès à un grand nombre de textes explicatifs, à des textes de lois et arrêtés et à des bibliographies. Le glossaire boursier et financier fonctionne de la même manière. Il présente un lexique des produits dérivés, les signifiants d'acronymes et sigles, et des textes explicatifs de la façon dont fonctionnent les marchés boursiers.

www.expressio.fr/index.php⁶⁵ est un site qui explique une grande quantité d'expressions idiomatiques et culturelles dont le sens n'est pas toujours évident et qui peuvent poser problème pour un traducteur non natif. Il prévient ce qu'on désigne par « barbarisme » en traduction, la décision traductive qui rend le texte de façon totalement erronée dans la langue cible, étant donné l'opacité de ces expressions ou un

⁶² [Consulté le 04 juillet 2011]

⁶³ [Consulté le 05 juillet 2011]

⁶⁴ [Consulté le 04 juillet 2011]

⁶⁵ [Consulté le 27 juin 2011]

usage trompeur des mots. La recherche peut être faite par ordre alphabétique, par date de lancement de l'expression au cours des quatre dernières semaines, ou encore en insérant certains mots faisant partie de l'expression. Il y a encore la possibilité, après identification du chercheur, de joindre le responsable par courriel pour lui demander le sens d'une expression qu'on ne parvient pas à trouver. Il fournit aussi la bibliographie d'appui, ce qui rend le site assez crédible.

www.lexilogos.com/etymologie.htm⁶⁶ est un monde de possibilités pour la recherche de solutions et de tuyaux pour d'autres recherches, qui peut être très utile pour les traducteurs, techniques ou littéraires, les terminologues et les lexicographes. Ce site donne accès à une grande quantité de dictionnaires étymologiques de presque toutes les langues européennes actuelles, notamment le français, dont l'origine des mots peut être consultée, pour le grec, le latin, moyen et ancien français. La consultation peut être faite en ligne, même de livres très anciens. Il présente une grande variété d'ouvrages qui, bien que traitant du thème de l'étymologie, mettent au point différents aspects dont peut se revêtir la recherche étymologique. Pour être plus spécifique, par exemple, on peut accéder un document sur les grandes familles des mots et l'indice des racines indo-européennes <http://projetbabel.org/mots/index.php>⁶⁷ de la langue française et de presque toutes les autres langues d'Europe.

Les dictionnaires étymologiques de la langue française proposés sur ce site sont tous anciens. Le plus récent date de 1914. Entre autres consacrés aux étymologies d'autres langues, il y a en ceux qui sont beaucoup plus récents. Si, d'une part le fait qu'ils soient centenaires ne pose pas de problèmes au niveau de changements des mots présents, d'autre part, si on compare la façon dont tous les dictionnaires anciens sont structurés et la structuration des plus récents, les derniers sont sans doute plus faciles à consulter. Peut-être vaudrait-il la peine de faire une réédition de tous ces dictionnaires, éventuellement dans un seul ouvrage, étant donné la grande importance de la connaissance des racines étymologiques des mots pour tous ceux qui doivent créer des mots nouveaux comme, par exemple, les terminologues.

Il vaut encore la peine de remarquer que, outre des liens sur les mots français de beaucoup d'autres origines, outre la grecque ou la latine, ce site donne aussi accès à des liens qui expliquent l'origine et la signification de termes toponymiques, de noms de familles et de prénoms français, ce qui est parfois des détails importants, voire

⁶⁶ [Consulté le 06 juillet 2011]

⁶⁷ [Consulté le 06 juillet 2011]

déterminants parce qu'ils peuvent être la clef pour la compréhension d'un roman ou pour faire une bonne traduction littéraire.

http://www.lexilogos.com/presentation_lexilogie.htm *Lexilogos mots et merveilles d'ici et d'ailleurs*⁶⁸ peut être considéré un site très riche. Il permet d'accéder à une grande quantité d'autres sites de dictionnaires étymologiques de presque toutes les autres langues indo-européennes, le persan inclus.

http://classes.bnf.fr/franc/nav/index_pres.htm⁶⁹, malgré la vocation plus tournée vers l'histoire, nous avons inclus ce site dans notre mémoire, parce que lorsqu'on l'a visité on y a particulièrement aimé la façon soignée dont l'histoire du franc français est enveloppée dans l'histoire générale. Savoir de l'histoire peut se révéler décisif pour un traducteur, et ce site, parce qu'il remonte à des temps très éloignés, repasse non seulement l'histoire de France, comme l'avant histoire de France. Les illustrations sont aussi très bonnes et contribuent à rendre ce site recommandable pour tous âges.

<http://www.worldbank.org/depweb/beyond/beyondfr/glossary.html>⁷⁰ est un glossaire de termes principalement économique et financiers, mais on peut y trouver aussi d'autres qui dans sens plus large peuvent avoir des rapports avec ces deux domaines. Chaque fois qu'un concept fait référence à un autre concept, il est possible de cliquer sur les mots, qui sont en rouge et en italique pour être renvoyé aux textes explicatifs des ces concepts.

⁶⁸ [Consulté le 06 juillet 2011]

⁶⁹ [Consulté le 20 juillet 2011]

⁷⁰ [Consulté le 20 juillet 2011]

Conclusion

A l'avant-propos de ce mémoire nous avons privilégié le sujet du langage et du rôle que la langue peut jouer, soit comme point d'étude de plusieurs domaines scientifiques, soit comme symbole politique, national ou diplomatique, pour relever l'importance qu'elle a aussi bien dans la vie quotidienne, que dans l'histoire du monde.

Nous avons considéré important de mettre l'accent sur le thème de la problématique de la traduction parce que nous suivons des études dans ce domaine.

L'objectif premier de ce mémoire a été de conduire une recherche la plus approfondie et diversifiée possible à propos de l'état actuel des politiques et des démarches promotionnelles engendrées en vue de la défense de la langue française. Comme nous sommes au Portugal et que, en plus, nous sommes Portugaise, nous avons aussi voulu débattre un peu de la situation actuelle des politiques de langue menées, dans notre pays, visant notre langue et bien sur aussi la traduction.

A cet effet nous avons consulté et lu les opinions, parfois antinomiques, de quelques uns des spécialistes qui se sont penchés sur ces sujets et avons çà et là consulté d'autres documents dont les contenus nous ont semblé adéquats pour contribuer à la consolidation de la façon dont nous entendions présenter les faits.

Internet a bien sûr aussi joué un rôle essentiel dans cette recherche pour deux raisons. D'une part, nous avons eu la chance d'expérimenter nous-mêmes un peu ce que ce monde presque infini de possibilités de recherche fournit via les sites francophones, dont le résultat a été très satisfaisant. Il s'agit d'outils mis entièrement à disposition et sous la tutelle de la DGLFLF. D'autre part, il nous a permis de conclure et d'affirmer avec assurance que la communauté francophone conçoit et met en pratique une grande quantité de ressources efficaces pouvant s'avérer de vrais atouts pour tous ceux qu'y recourent.

En même temps, et étant donné la quantité de théoriciens qui, depuis des décennies, s'intéressent aux questions de la langue, du rayonnement du français dans le monde et ont écrit à ce propos, il est évident que pour le monde francophone la défense

et la promotion de la langue française est un souci non seulement majeur, ancien, mais intéresse de façon urgente une bonne partie de la société.

Ce qui est frappant sur ces sites auxquels nous avons accédé, c'est non seulement la grande quantité de dictionnaires monolingues, plurilingues, dictionnaires techniques, encyclopédies, dictionnaires de thèmes spécifiques, mais aussi plusieurs documents miroirs pour que les traducteurs puissent facilement et rapidement avoir un exemple de normes mises en pratique. Ce genre de ressources est d'une valeur inestimable pour les traducteurs qui se doivent d'être rapides. Ces liens mettent aussi à disposition des informations relatives aux politiques menées par les pouvoirs publics vis-à-vis du traitement de la langue. Il est donc possible de tout résoudre en ligne presque à cent pour cent, ce qui est un vrai atout pour le traducteur.

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il est temps de reprendre une idée que nous avons avancée en avant-propos selon laquelle la façon dont un pays traite sa langue et la protège est signe non seulement de la santé et de la vigueur de sa démocratie mais aussi de son civisme. Nous oserions ajouter que ceci vaut pour la traduction. Nous dirions aussi que pour la francophonie, la profession de traducteur est une profession bien réputée et que les efforts constants faits par les traducteurs visant leur mise à jour et l'amélioration constantes de leurs compétences professionnelles sont reconnus par la société en général.

A notre avis, dire que le français est une langue qui perd de son élan et risque de mourir dans quelque temps est incorrect, non seulement à cause de la quantité de ressources actualisées et très utiles que nous avons relevées, mais aussi du fait du grand mouvement que les actions de la DGLFLF, des organismes officiels comme l'OIF, des associations professionnelles et des organismes privés, ou si l'on veut aussi, de l'intérêt que les productions culturelles francophones continuent de susciter, mais surtout du débat national par lequel les citoyens francophones participent vraiment aux décisions qui concernent leur langue, en disposant de toutes les informations nécessaires pour la formation de leur opinion. Aucune langue n'est en voie d'extinction si les peuples qui la parlent sont informés et conscients et peuvent intervenir sur les décisions prises à son égard (Cf. Hagège, 2006).

Au Portugal, nous avons relevé le site de l'Instituto Camões⁷¹, que nous avons profondément exploré et par le biais duquel nous avons accédé à quelques sites de grand

⁷¹ <http://www.instituto-camoes.pt/informacao-institucional> [Consulté le 13 juillet 2011]

intérêt. A vrai dire, le site nous a causé une très bonne impression en ce qui concerne les ressources présentées dans le volet 1.2 de ce mémoire. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'un organisme qui est presque centenaire et dont une des vocations est la promotion de l'enseignement et la promotion de la langue et de la culture portugaises en dehors et dans le territoire portugais devrait mener une action plus visible auprès des Portugais, et intervenir sur la façon dont parfois la langue portugaise est mal traité, comme par exemple dans les médias.

Dans le domaine de la traduction (le sous-titrage inclus) et de l'interprétation, - et puisqu'au Portugal n'importe qui peut faire de la traduction parce que les traducteurs n'ont pas une association avec les mêmes pouvoirs les architectes ou les avocats -, l'IC pourrait être aussi l'organisme auquel serait attribué l'autorité de faire les examens nécessaires pour l'attribution d'un diplôme officiel de traducteur, sans lequel cette profession ne pourrait pas être exercée. Ce serait à notre avis la façon de rendre plus visible, d'une part le besoin de reconnaissance d'une profession qui a de grandes responsabilités, d'autre part l'idée de qualité en traduction ; de ne plus voir sur les écrans de télévision, des cinémas, dans les journaux et de tant d'autres moyens de communication, des fautes commises par manque de formation dans ce domaine.

En même temps, peut-être vaudrait-il la peine de mettre en marche non seulement des lois qui contribueraient à ce que la production de documents scientifiques et techniques se fasse en portugais et que plusieurs secteurs de savoir s'expriment obligatoirement en portugais, mais aussi un vrai programme de terminologie et néologie pour que ces derniers puissent y recourir. A notre avis, ce serait la meilleure façon de montrer que la langue portugaise est une langue qui peut exprimer aussi bien la poésie que les sciences et les technologies.

Justement, pour toutes ces raisons, nous pensons que si la DGLFLF, l'IC, l'Institut Cervantes et, le cas échéant, leurs homologues italienne et roumaine se mettaient d'accord sur un programme de défense et promotion des langues romanes permettant aux locuteurs de ces langues d'avoir un contact plus étroit entre eux, comme la plus forte divulgation de leurs productions culturelles dans leurs pays respectifs, alors peut-être serait-ce une stratégie à considérer, car ce ne sont pas seulement les productions françaises, parlées en français qui subissent les impositions linguistiques américaines.

Ces institutions pourraient également se soutenir les unes les autres en créant par exemple un prix culturel de l'ouvrage roman (qui inclurait toutes les formes

d'expression artistique) puisant dans la traduction non seulement du vainqueur mais aussi de tous les ouvrages auxquels la qualité aurait été reconnue.

Ainsi, non seulement ces cultures reviendraient à la connaissance les unes les autres, mais les gens pourraient aussi reprendre l'envie d'apprendre ces langues et de les choisir pour l'enseignement de leurs enfants. Les industries cinématographiques de ces pays auraient peut-être beaucoup à gagner parce que cette action concertée leur garantirait une plus forte et bien dirigée divulgation.

Les traducteurs de langues romanes pourraient eux aussi bénéficier d'une initiative comme celle-ci parce que, immédiatement, on aurait besoin de traductions littéraires, de sous-titrage et d'interprétation. En même temps, étant donné la reprise de prestige des langues romanes qui adviendrait, peut-être les académiciens reprendraient-ils l'habitude d'utiliser leurs langues maternelles dans les conclusions et dans les présentations de leurs travaux. Nous ne pouvons pas nous empêcher de critiquer ici le snobisme et le manque de patriotisme de ces catégories professionnelles.

La raison pour laquelle nous avons totalement consacré un volet à l'évolution des canons de qualité en traduction, tient à ce que nous croyons que son parcours, malgré le brulage de certaines étapes, - il serait vain de rendre compte exhaustivement de ce sujet dans ce mémoire -, sert à démontrer pourquoi il est important de disposer d'un réseau bien monté comme celui présenté dans le volet qui se suit, pour aider les professionnels à être compétents et efficaces dans les délais accordés avec les clients.

Malheureusement, au Portugal non seulement la traduction ne jouit pas de la même bonne réputation qu'en France ; mais les traducteurs ne sont pas non plus reconnus comme professionnels d'une activité sur laquelle il faudrait un peu plus insister.

Revenant à la France et à sa culture qu'on dit en crise, nous avons tendance à rejoindre Antoine Compagnon. D'une part quand il dit que ce n'est pas seulement la France, mais toutes les cultures du monde qui sont en crise, préférant accepter la répétition de recettes qui font appel à nos instincts les plus primaires et qui sont garantie de vente, même de produits dont la durée de satisfaction est souvent courte. D'autre part, quand il dit que ce n'est pas nécessairement en France que les artistes français s'épanouissent mais qu'il arrive qu'ils produisent mieux quand ils sont hors de France.

A vrai dire, le talent, le génie, la capacité de réfléchir se révèlent de façon indéfinie dans le monde, et nous sommes sûre qu'ils abondent partout. Le problème de nos jours ne se place pas seulement au niveau des lois, de l'éducation, des habitudes de

lecture et du fait que les gens sont en train de perdre de plus en plus leur sens de critique.

A notre avis, il faut aussi tenir compte que les mouvements sociaux sont très rapides à notre époque, le rythme des informations est hallucinant. Quand Compagnon parle des cycles de Kondratieff en économie, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il faut attendre la fin de chaque cycle non seulement pour faire les réflexions et en tirer les conclusions, mais que ça, aussi, prend du temps à se faire. Peut-être sommes-nous dans un de ces cycles, confus et incapables d'organiser ou comprendre nos sentiments, et donc incapables de les exprimer.

Quant à la France, pour prendre un modèle concret, - auquel nous appartenons -, elle a pendant longtemps influencé le Portugal. De nos jours, elle ne le fait plus autant, ou pas pour les mêmes raisons. En effet, il est indéniable que depuis longtemps l'offre cinématographique (à la télévision ou au cinéma) au Portugal est dans la grande majorité dominée par les productions américaines et que les formats d'une grande quantité de programmes de télévision franchisés sont d'origine américaine. Les recettes américaines de popularité sont suivies par les moyens audiovisuels au Portugal parce qu'elles sont la garantie de grands pourcentages d'audimat, et donc la garantie de profit.

Les raisons qui expliquent cette popularité et ces niveaux élevés d'audimat sont, d'une part, le bas niveau de sens critique du public portugais, et ce phénomène se trouve un peu partout, d'autre part l'appel facile aux émotions humaines primaires et à la satisfaction rapide du besoin de fuir une vie quotidienne embêtante. Par ailleurs, comme l'explique Hagège, depuis l'entrée du plan Marshall non seulement la France, comme toute l'Europe occidentale, le Portugal inclus même n'ayant pas adhéré au plan, doivent l'aide prêtée à la reconstruction et à la reprise économique et sociale aux contreparties dont, entre autres, la présence de 30% de productions américaines sur les écrans des cinémas. N'oublions pas que, à ce moment-là, l'Amérique jouissait d'une grande croissance économique qui lui a même permis de sortir de la crise entamée lors du crash de 1929, justement à cause de l'état de destruction dans lequel l'Europe se trouvait après-guerre. Le libre-échange de biens de consommation entretenu entre les EU et l'Europe n'aurait pas dû intégrer les biens culturels. Par ce biais, les EU sont parvenus à répandre leur langue et leur culture, puisque l'une est indissociable de l'autre, et à les faire rayonner de plus en plus dans les années suivantes. Peu à peu, le subconscient européen a subi le façonnement de la culture américaine, ce fait continuant encore

aujourd'hui à être un garant très important d'une bonne tranche du profit de ces productions (Cf. Hagège, 2006).

Pourtant, les productions francophones continuent d'être très bien accueillies, notamment au Portugal, comme ce fut le cas récent de *Le Destin Fabuleux d'Amélie Poulin*, ou *Bienvenue chez Les Ch'tis*. Le cinéma hexagonal n'est peut-être pas « commercial », mais il est porteur d'une garantie de qualité qui en plus n'est pas nécessairement élitiste. Les bandes dessinées sont très instructives et amusantes, notamment *Tintin*, *Astérix* (en film ou bande dessinée), qui sont encore très appréciées en dépit du succès des japonaises. Ce dernier exemple, dans le cas d'*Astérix*, est un cas paradigmatique du génie français, de réflexion authentique d'un peuple qui se regarde dans le miroir et qui est capable de faire sa propre auto-caricature. C'était là sans doute la source qui a inspiré autant d'histoires délicieuses qui ont fait fureur au long de plusieurs générations.

Les séries télévisées, quel qu'en soit le genre, en particulier l'humour, peuvent être remarquables et pourraient connaître autant de succès que les séries anglophones, allemandes, italiennes, espagnoles. Les pays francophones font aussi preuve d'un journalisme très compétent quand leurs journalistes produisent des documentaires inédits, visant des thèmes de grand intérêt.

D'ailleurs, il suffit de regarder TV5 Monde, dont la programmation est difficile à choisir. Toujours avec une grande qualité, cette chaîne couvre un grand espace de domaines d'intérêt. Avec TV5 on voyage dans le monde entier en français. On connaît les recettes de cuisine de grands chefs, les infos de l'actualité, des séries et des films intéressants, des débats, des programmes d'écologie. Sous la bannière <http://cinema.tv5monde.com/>⁷², une fois de plus TV5 promeut la langue française en fournissant aux internautes intéressés un patrimoine incroyable de films francophones, qu'ils peuvent, sous création d'un compte, acheter ou louer. D'après les fréquentes visites que nous avons faites sur ce site, nous croyons pouvoir dire qu'il est possible d'y trouver presque tous les films produits jusqu'à ce jour en langue française, anglaise. Dommage que ce site n'aille pas plus loin et fasse le même pour le reste des industries mondiales de cinéma, comme la portugaise, l'espagnole ou l'italienne par exemple. Encore une fois la traduction pourrait en profiter comme source d'emploi dans le secteur du sous-titrage.

⁷² [Consulté le 31 août 2011].

La musique en français a eu des interprètes qui selon nous ont été des vrais ambassadeurs de cette langue car on aimait et entendait leurs musiques, même si on ne savait pas français. Il ne faut pas oublier que la maîtrise de l'anglais, bien que ce soit de l'anglais simplifié, est en part dû à la fascination que la musique anglo-saxonne exerce sur les gens. De nos jours on dit que la musique produite dans les pays francophones n'offre rien de nouveau par rapport aux productions étrangères et que à l'instar des productions littéraires (prose et drame), elle cherche à se rapprocher des styles en vogue, c'est peut-être parce que ces créateurs se voient dans le risque de ne pas vendre leurs productions. En effet, les genres qu'ils aimeraient proposer seraient trop avant-garde ou différent de ce que sont les garants de grosses ventes, et donc de grands profits.

La littérature francophone continue à donner au monde des écrivains aussi géniaux qu'elle ne le donnait jadis. Pendant ce master nous avons eu à lire des ouvrages de grande valeur intellectuelle. Nous croyions que c'est là une preuve de la vitalité et des chemins de succès que la langue française traîne et continuera de traîner. Peut-être faut-il qu'elle se rende compte et accepte que maintenant que tous les développements techniques et culturels sont à la portée de tout le monde, il y a d'autres qui peuvent lui faire concurrence et que cette position exclusive de phare peut n'être plus valable. En tout cas, la France a eu un rôle de grande relevance dans les questions de réflexion et expression artistique pour l'humanité. En Europe c'est sure elle et la langue française sont encore une référence très importante.

Bibliographie

ALMEIDA, José Domingues de (2006). « Bref Relevé de Quelques Apories dans l'Approche du Multi-Interculturalisme dans le Pôle Francophone » in *Como abordar a escola e a diversidade cultural, multiculturalismo, inter-culturalismo e educação*, (Org. R. Bizarro): Areal Editores, pp37-45.

ALMEIDA, José Domingues de (2007). « Le français, langue hypostasiée, excursus littéraire et théorique, relevé de quelques atouts, ambiguïtés et apories » in *Eu e o outro, Estudos Multidisciplinares Sobre Identidade(s), Diversidade(s) e Práticas Interculturais*, (Org. R. Bizarro): Areal Editores, pp255-263.

ALMEIDA, José Domingues de (2008). « Etudes francophones: le procès du français aux prises avec l'altérité » in *Actas do Colóquio de homenagem a Fernanda Irene Fonseca*, (Org. Fátima Oliveira e Isabel Margarida Duarte): Centro de Linguística da Universidade do Porto, pp188-191.

ALMEIDA, José Domingues de (2008). « Aperçu des discours théoriques et critiques sur les desseins et engagements francophones : évolutions, dérivés, ambiguïtés ». in *Documents n°40/41*, Coordination Jean-Yves Mollier et Gérard Vigner, Paris: SIHFLES, pp63-76.

BAKER, Mona (1992). *In Other Words*, Oxon: Routledge.

BLAMPAIN, Daniel (1997). *Le français en Belgique: une langue, une communauté*. Bruxelles: Duculot, Département de De Boek & Larcier s.a.

BOLLMANN, Yvonne (2001). *La Bataille des Langues en Europe*. Paris: Éditions Bartillat.

CABRÉ, Maria Teresa (1992). *Terminology - Theory, Methods and Applications*. John Benjamin's Publishing Company. Amsterdam/Philadelphia.

CALVET, Louis-Jean (1999). *Pour une écologie des langues du monde*. Paris: Plon.

CALVET, Louis-Jean (2009). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris: Hachette.

CHAUDENSON, Robert (2006). *Vers une autre idée et pour une autre politique de la langue française*. Paris: L'Harmattan.

COMPAGNON, Antoine (2008). *Le souci de la grandeur*. Paris: Denoël.

- COUTEAUX, Paul-Marie (2006). *Etre et parler français*. Paris: Editions Perrin.
- D. DUARTE (1983). *Leal Conselheiro*. Lisboa: Imprensa Nacional Casa da Moeda.
- ENCREVE, Pierre/ BRAUDEAU, Michel (2007). *Conversations sur la langue française*. Paris: Editions Gallimard.
- EMILIANO, António (2008). « Uma reforma ortográfica inexplicável: comentário razoado dos fundamentos técnicos do acordo ortográfico da língua portuguesa (1990) » (parecer) : Universidade Nova de Lisboa, Faculdade de Ciências Sociais e Humanas, pp1-76.
- VENUTI, Lawrence (2000). *The Translation Studies Reader*. London and New York: Routledge
- HAGÈGE, Claude (2006). *Combat pour le français*. Paris: Odile Jacob.
- LIÃO, Duarte Nunez de (1606). *Origem da Lingoa Portuguesa*, Lisboa: Impresso por Pedro Crasbeeck.
- MAIA, Belinda. (1994). *A Contribution to the study of the Language of Emotion in English and Portuguese*. FLUP: thèse de doctorat, Porto: FLUP.
- MATTOSO, José (1997). *História de Portugal – No alvorecer da modernidade (1480-1620)*, III Volume. Lisboa: Editorial Estampa.
- MORRISON, Donald (2008). *Que reste-t-il de la culture française ?*. Paris: Denoël.
- MUNDAY, Jeremy (2001). *Introducing Translation Studies: Theories and Applications*. London and New York: Routledge.
- NORD, Christiane (1997). *Translating as a Purposeful Activity*, Manchester: St. Jerome.
- OUSTINOFF, Michaël (2009). *La traduction*. Paris: P.V.F. Coll. Que sais-je ?
- PINTO, Paulo Feytor (2010). *O Essencial sobre Política da Língua*. Lisboa: Imprensa Nacional Casa da Moeda.
- ROBINSON, Douglas (1997). *Western Translation Theory*, Manchester: St Jerome Publishing.
- WALTER, Henriette (2001). *Honni soit qui mal y pense*. Paris: Éditions Robert Laffont.

Sitiographie

<http://www.apef.org.pt/actas2006/JA122006.pdf>

<http://www.dglflf.culture.gouv.fr/>

http://amaivos.uol.com.br/amaivos09/noticia/noticia.asp?cod_noticia=7411&cod_canal=35

<http://cvc.instituto-camoes.pt/traduzir/temanet.html>

<http://cvc.instituto-camoes.pt/traduzir/wordnet.html>

<http://cvc.instituto-camoes.pt/traduzir/consultorio-terminologico.html>

<http://cvc.instituto-camoes.pt/traduzir/recursos-de-tradumatica.html>

<http://cvc.instituto-camoes.pt/traduzir/glossario-multilingue.html>

www.jrdias.com/JRD-Links.html